



SDEC ÉNERGIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(art. L. 2121-24 du CGCT)

3EME TRIMESTRE 2019

SOMMAIRE

Décisions du Président, en vertu des délégations du Comité Syndical :

16 JUILLET 2019

1. Aides aux familles - Attribution d'une aide pour le règlement d'une facture de gaz propane réseau - CCAS d'Orbec
2. Aides aux familles - Attribution d'une aide pour le règlement d'une facture de gaz propane réseau - CCAS de Noues de Sienne

10 SEPTEMBRE 2019

1. Prestations, maintenance, formation et acquisitions de modules complémentaires du progiciel SEDIT MARIANNE Gestion Financière C/S
2. Convention de partenariat avec l'Association « Les Petits Débrouillards Grand Ouest » - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - 16 septembre 2019 au 31 décembre 2020
3. Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" - Commune de Vire Normandie et Intercom de la Vire au Noireau
4. Etude Energétique Spécifique - Osmanville
5. Aides financières - Achat d'un véhicule électrique - Commune de Villers-Bocage
6. Aides financières - Achat d'un véhicule électrique - Commune de Douvres-la-Délivrande
7. Aides financières - Achat d'un véhicule électrique - Commune d'Houlgate
8. Aides financières - Achat d'un cycle électrique - Commune de Blainville-sur-Orne
9. Compétence « Contribution à la transition énergétique » - Modification du plan d'actions 2019 et de son financement - Commune de Valdallière
10. Compétence « Contribution à la transition énergétique » - Plan d'actions 2019 et financement - Commune de Trévières
11. Compétence « Contribution à la transition énergétique » - Plan d'actions 2019 et financement - Commune de Bavent

Délibérations du Bureau et du Comité Syndical :

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019

1. Emprunt pour étalement de charge 2019-2020
2. Accord-cadre à marchés subséquents pour la fourniture et la mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques
3. Aménagement de la salle Marcel Restout et de l'accueil
4. Transferts de compétences : Epron et Valdallière (Energies Renouvelables) - Saint-Pierre-en-Auge (Eclairage Public - Signalisation Lumineuse - Gaz) - Frénoville (Gaz)
5. Etats contradictoires - Compétences « Energies Renouvelables » - Subles - Communautés de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et Cœur de Nacre
6. Plan de financement de la centrale photovoltaïque de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon sur la toiture de l'extension des vestiaires du gymnase situé à Sainte-Honorine-du-Fay
7. Programme de Bornes de recharge pour véhicules électriques
8. Projet de centrale photovoltaïque au sol - Vire Normandie
9. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2019
10. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2019
11. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2019

12. Programme d'effacement coordonné des réseaux – 4ème tranche 2019
13. Programme d'effacement coordonné des réseaux – 1ère tranche 2020
14. Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage d'Hérouville-Saint-Clair au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux "Rues Abbé Alix, Quesnel, Cerisiers, Pommiers"
15. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Fresney-le-Puceux, au titre de travaux d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement du Cœur de bourg
16. Convention type avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure en communes rurales
17. Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure en communes rurales – Cairon – Frénouville – Geneville – Vieux-Bourg
18. Taux d'aide à l'investissement sur le réseau d'éclairage public pour les collectivités non adhérentes à la compétence « éclairage public » dans le cadre de la redevance R2
19. Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA – Croisilles
20. Aides au développement économique du réseau électrique

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

1. Convention de mise à disposition des données numériques géo référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution publique de gaz naturel
2. Avenant n° 6 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signé le 22 septembre 2005 avec ANTARGAZ-FINAGAZ
3. Avenant n° 5 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signé le 26 octobre 2007 avec ANTARGAZ-FINAGAZ
4. Avenant n° 6 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signé le 26 décembre 2008 avec ANTARGAZ-FINAGAZ
5. Budget Primitif annexe « Energies Renouvelables » 2019 : décision modificative n° 1
6. Budget Primitif annexe « Mobilité Durable » 2019 : décision modificative n° 1
7. Reversement de la TCCFE – Communes nouvelles de moins de 2 000 habitants
8. Reversement de la TCCFE – Commune de Sannerville
9. Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours
10. Avenant n° 2 à la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède au concessionnaire, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs ré
11. Convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession
12. Avenant n° 1 à la convention d'interventions



DATE D’AFFICHAGE : 16 JUIL. 2019

SDEC ENERGIE

DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-46

Objet : Aides aux familles – Attribution d’une aide pour le règlement d’une facture de Gaz propane réseau – CCAS d’Orbec

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE du 17 octobre 2014, fixant les modalités d’attribution d’une aide financière pour les usagers confrontés à un impayé de leur facture d’énergie « gaz propane »,

CONSIDERANT la sollicitation du CCAS d’Orbec, pour l’attribution d’une aide pour le règlement d’une facture de Gaz propane réseau d’une famille résidant sur la commune.

CONSIDERANT que la dette de la famille s’élève à 191€ et le que le CCAS participe à hauteur de 91€,

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités d’attribution de cette aide financière.

DECIDE

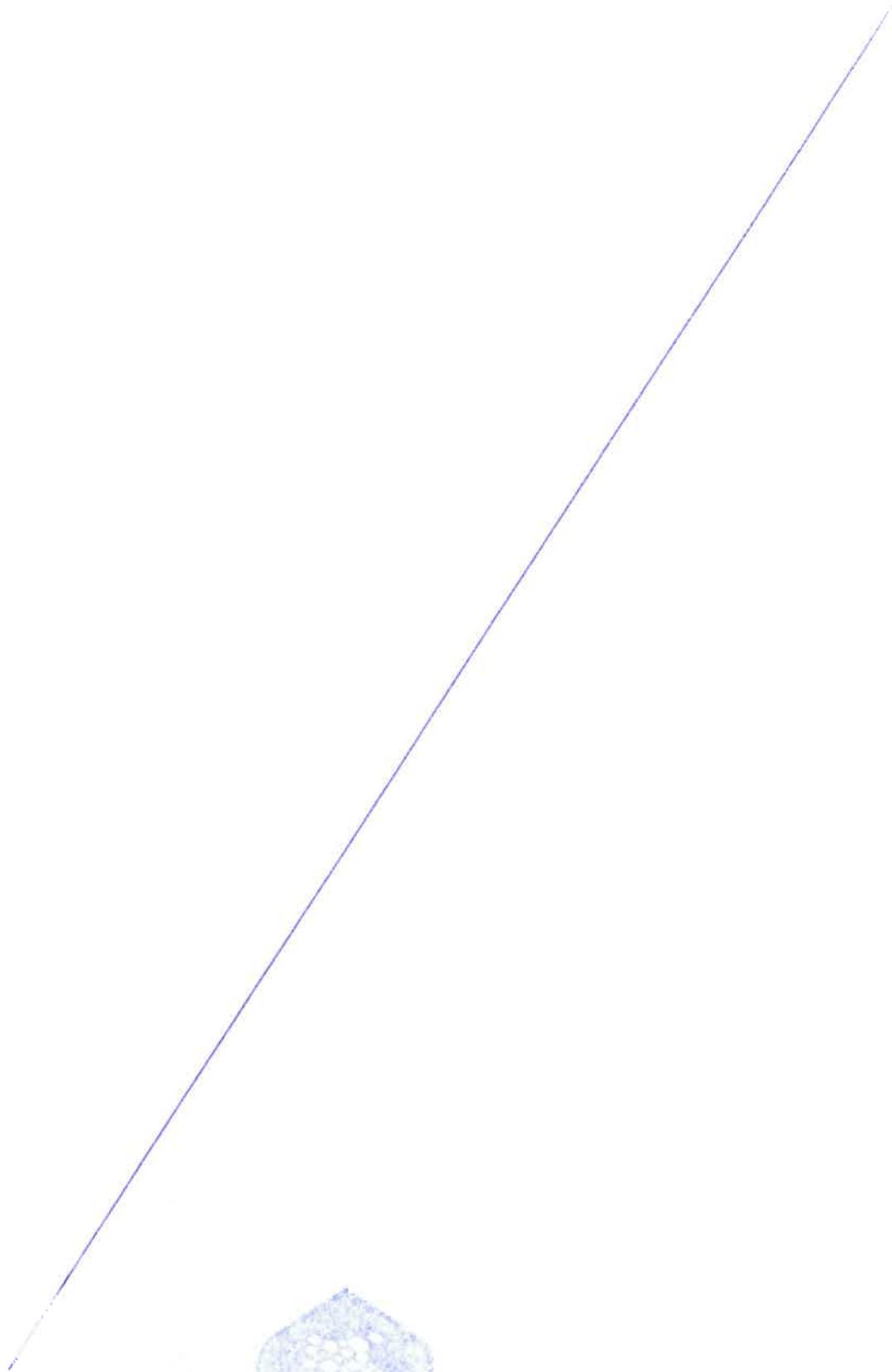
- Article 1 : d’accorder une aide financière de 100€ au CCAS d’Orbec, au bénéfice de cette famille résidant sur la commune, pour le règlement de sa facture de gaz propane réseau,
- Article 2 : d’imputer la dépense à l’article 65738 de l’exercice 2019 du budget principal,
- Article 3 : de signer la convention de partenariat correspondante et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 16 JUIL. 2019

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS





DATE D’AFFICHAGE : 16 JUIL. 2019

SDEC ENERGIE

DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-47

Objet : Aides aux familles – Attribution d’une aide pour le règlement d’une facture de Gaz propane réseau – CCAS de Noues de Sienna

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE du 17 octobre 2014, fixant les modalités d’attribution d’une aide financière pour les usagers confrontés à un impayé de leur facture d’énergie « gaz propane »,

CONSIDERANT la sollicitation du CCAS de Noues de Sienna, pour l’attribution d’une aide pour le règlement d’une facture de Gaz propane réseau d’une famille résidant sur la commune.

CONSIDERANT que la dette de la famille s’élève à 1059,28€ et le que le CCAS participe à hauteur de 50 €,

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités d’attribution de cette aide financière.

DECIDE

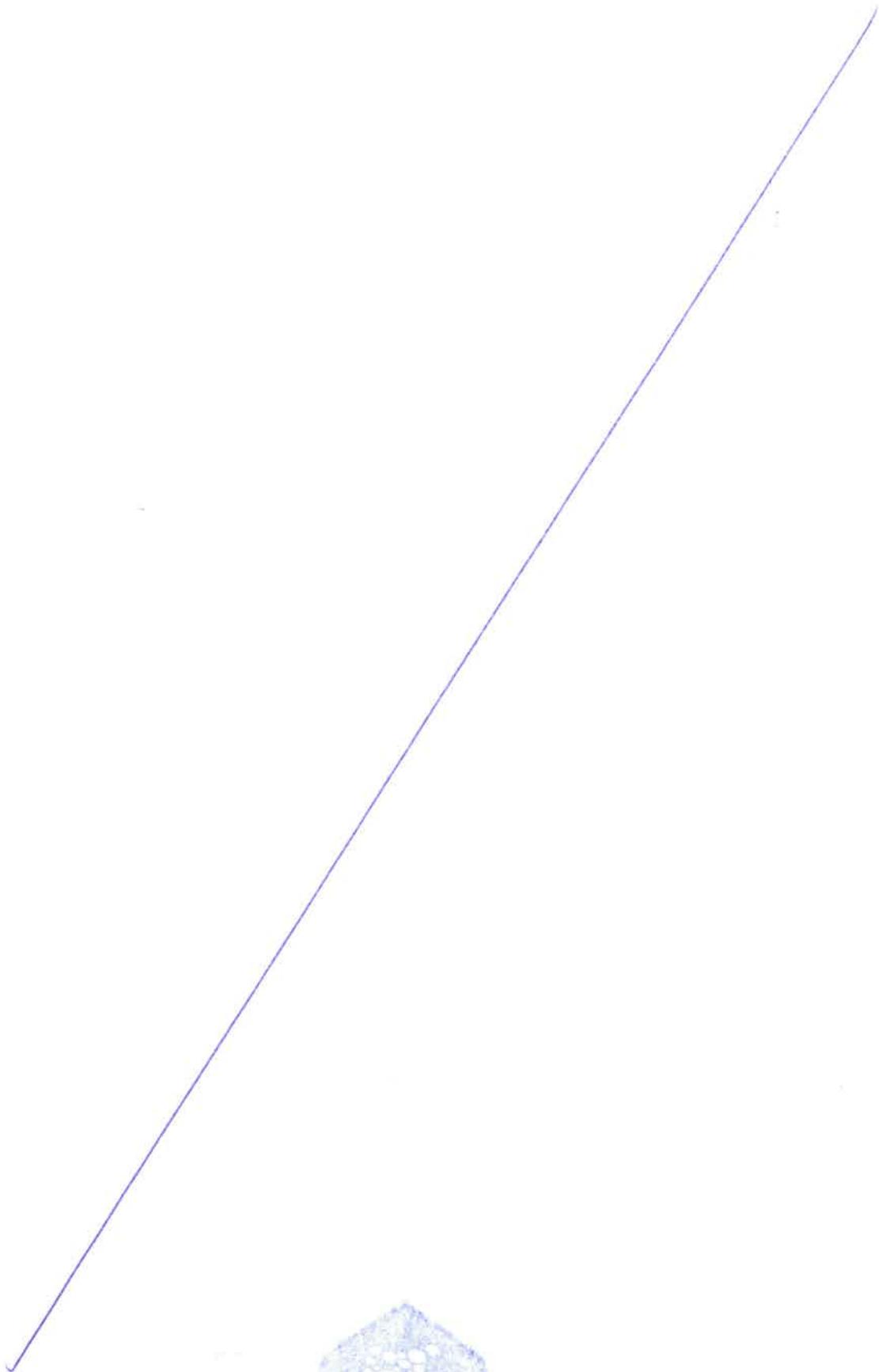
- Article 1 : d’accorder une aide financière de 300€ au CCAS de Noues de Sienna, au bénéfice de cette famille résidant sur la commune, pour le règlement de sa facture de gaz propane réseau,
- Article 2 : d’imputer la dépense à l’article 65738 de l’exercice 2019 du budget principal,
- Article 3 : de signer la convention de partenariat correspondante et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 16 JUIL. 2019

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS





DATE D'AFFICHAGE : 10 SEP. 2019

SDEC ENERGIE

DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-48

Objet : Prestations, maintenance, formation et acquisitions de modules complémentaires du progiciel SEDIT MARIANNE Gestion Financière C/S

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU le contrat de maintenance signé le 23 septembre 2015, avec la société BERGER LEVRAULT pour son progiciel de gestion financière, Sédit Marianne,

VU, le rapport d'analyse de l'offre en date du 04 septembre 2019 (joint en annexe),

CONSIDERANT, qu'en application des dispositions de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, et compte-tenu de la valeur estimée du besoin (inférieure à 25 000 € HT), le SDEC ENERGIE a souhaité conclure un accord-cadre de fournitures courantes et de services sans publicité ni mise en concurrence avec la société BERGER LEVRAULT pour des prestations, la maintenance, la formation et les acquisitions de modules complémentaires du progiciel Sédit Marianne.

DECIDE

- Article 1 : de signer l'accord cadre correspondant au marché de maintenance de la solution logiciel Sedit Marianne, de BERGER LEVRAULT, pour une période de 1 an, reconductible au maximum 1 fois ;
- Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 61563 de l'exercice 2019 du budget principal ;
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 10 SEP. 2019



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 1 0 SEP. 2019

SDEC ENERGIE

DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-49

Objet : Convention de partenariat avec l’Association « Les Petits Débrouillards Grand Ouest » - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l’Energie – 16 septembre 2019 au 31 décembre 2020

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU la précédente convention de partenariat liant le SDEC ÉNERGIE à l’association « Les Petits Débrouillards Grand Ouest » pour l’animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l’Energie, pour l’année scolaire 2018/2019,

VU l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 6 septembre 2019,

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE organise des animations pédagogiques au sein de la Maison de l’Energie et souhaite poursuivre la réalisation des ateliers scientifiques avec l’association Les Petits Débrouillards Grand Ouest,

CONSIDERANT le succès des animations proposées par la Maison de l’Energie,

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe.

DECIDE

- Article 1 : de prendre en charge le financement des ateliers, sur la base de 200€ les 2h d’animation, dans la limite du budget alloué.
- Article 2 : d’imputer les dépenses à venir à l’article 6228 du budget principal du SDEC ÉNERGIE.
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer la convention établie dans le cadre de ce partenariat, pour la période du 16 septembre 2019 au 31 décembre 2020, et l’ensemble des pièces, documents et actes s’y rapportant,
- Article 4 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 1 0 SEP. 2019

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS





DATE D’AFFICHAGE : 10 SEP. 2019

SDEC ENERGIE

DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-50

Objet : Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" – Commune de Vire Normandie et Intercom de la Vire au Noireau

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 6 septembre 2019,

CONSIDERANT que, dans le cadre de la maison de l’énergie, le SDEC ENERGIE met à disposition des territoires la version nomade de l’exposition « 2050 » afin de contribuer aux actions de conseil et de sensibilisation de différents publics sur les enjeux énergétiques.

CONSIDERANT que, la commune de Vire Normandie (Cit’Ergie), l’Intercom de la Vire au Noireau (PCAET) et le collège Emile Maupas de Vire-Normandie souhaitent mettre en place une action de sensibilisation du grand public et des classes de cycle 3 (CM1 à la 6^{ème}) sur leur territoire à la rentrée.

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités du partenariat sollicité.

DECIDE

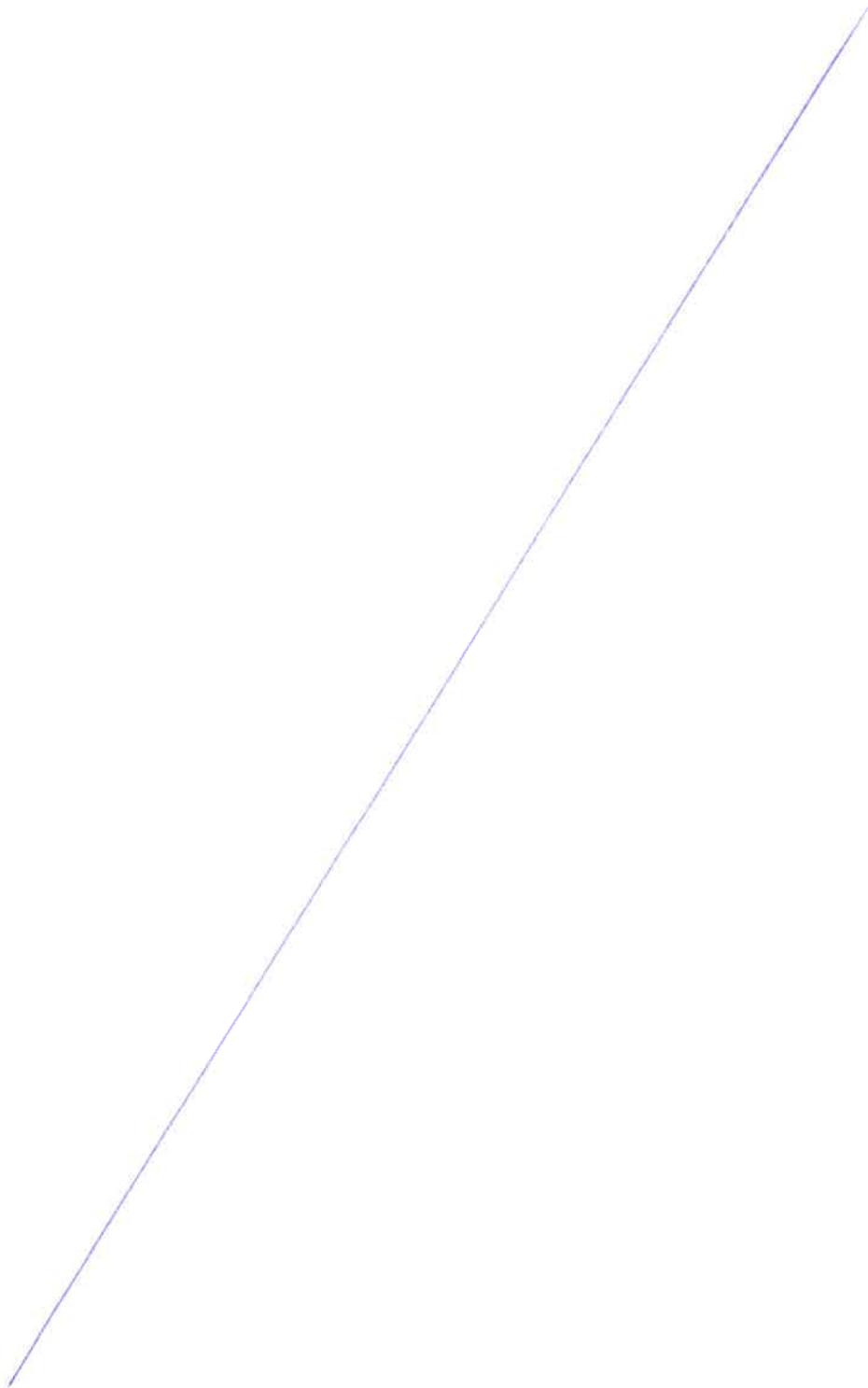
- Article 1 : d’accepter la mise disposition de l’exposition nomade « 2050 », à la commune de Vire Normandie, à l’Intercom de la Vire au Noireau et au collège Emile Maupas de Vire Normandie, du 12 septembre 2019 au 4 novembre 2019.
- Article 2 : d’accepter la mise à disposition de moyens humains pour la formation et l’animation grand public.
- Article 3 : de signer la convention quadripartite établie à cet effet et de la mettre en œuvre.
- Article 4 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 10 SEP. 2019

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS





DATE D'AFFICHAGE : 10 SEP. 2019

SDEC ENERGIE

DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-51

Objet : Etude Energétique Spécifique – Osmanville

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 avril 2019, fixant le coût de l'Etude Energétique Spécifique,

VU la délibération de la commune d'Osmanville (Catégorie C), en date du 11 juillet 2019, sollicitant l'accompagnement du SDEC ENERGIE pour la réalisation d'une étude énergétique spécifique sur sa salle des fêtes,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 6 septembre 2019,

CONSIDERANT le coût du service de 1 400 € et en application des aides financières en cours (aide du SDEC ÉNERGIE pour les communes de catégorie C de 60%) ; le coût pour la commune s'élève à 560 €, soit une aide financière attribuée par le SDEC ÉNERGIE de 840 €.

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe.

DECIDE

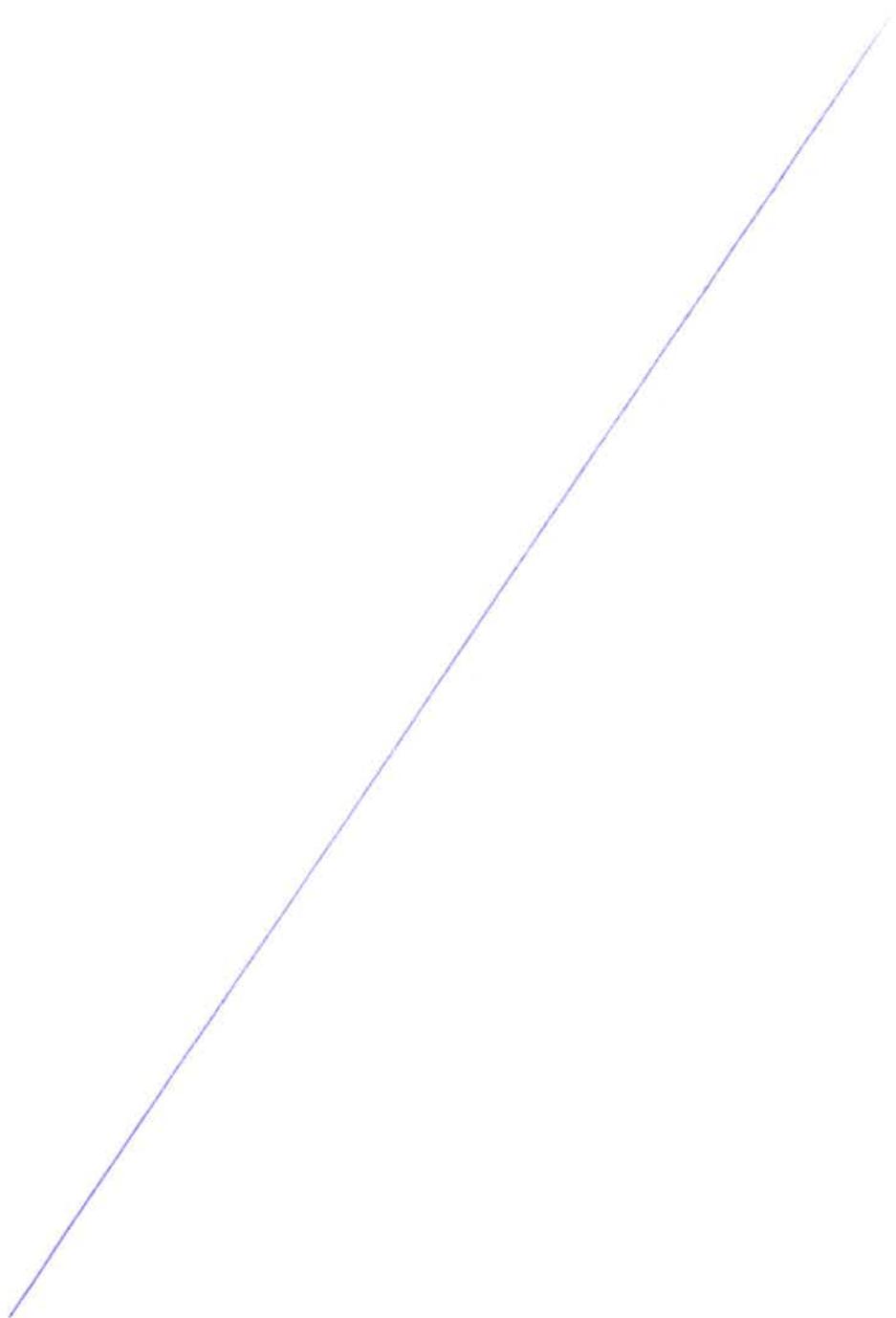
- Article 1 : d'accorder une aide de 840 € pour la réalisation d'une étude énergétique spécifique sur la salle des fêtes de la commune d'Osmanville (Catégorie C),
- Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 10 SEP. 2019



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS





DATE D’AFFICHAGE : 10 SEP. 2019

SDEC ENERGIE

DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-52

Objet : Aides financières – Achat d’un véhicule électrique – Commune de Villers-Bocage

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU les aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019, fixant notamment les aides en matière de mobilité durable,

VU l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 6 septembre 2019,

CONSIDERANT la sollicitation de la commune de Villers-Bocage, en date du 7 juin 2019, pour l’attribution d’une aide financière pour l’achat d’un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité.

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de favoriser la mobilité durable sur son territoire par l’octroi d’une aide de 2 500 €/véhicule, pour les communes de catégorie B1, et dans la limite de 2 véhicules par an (étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ENERGIE) ne peut dépasser 80% du montant total HT de l’opération).

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités de d’attribution de cette aide financière.

DECIDE

- Article 1 : d’accorder une aide financière de 2 500 € à la commune de Villers-Bocage, pour l’achat d’un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité,
- Article 2 : d’imputer la dépense à l’article 65738 de l’exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de signer la convention de partenariat correspondante et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 10 SEP. 2019

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 10 SEP. 2019

SDEC ENERGIE

DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-53

Objet : Aides financières – Achat d'un véhicule électrique – Commune de Douvres-la-Délivrande

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019, fixant notamment les aides en matière de mobilité durable,

VU l'avis favorable de la Commission « Énergie », réunie le 6 septembre 2019,

CONSIDERANT la sollicitation de la commune de Douvres-la-Délivrande, en date du 18 juillet 2019, pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité.

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de favoriser la mobilité durable sur son territoire par l'octroi d'une aide de 2 000 €/véhicule, pour les communes de catégorie A, et dans la limite de 2 véhicules par an (étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ENERGIE) ne peut dépasser 80% du montant total HT de l'opération).

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités de d'attribution de cette aide financière.

DECIDE

- Article 1 : d'accorder une aide financière de 2 000 € à la commune de Douvres-la-Délivrande, pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité,
- Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 65738 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de signer la convention de partenariat correspondante et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 10 SEP. 2019



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 1 0 SEP. 2019

SDEC ENERGIE

DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-54

Objet : Aides financières – Achat d’un véhicule électrique – Commune d’Houlgate

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU les aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019, fixant notamment les aides en matière de mobilité durable,

VU l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 6 septembre 2019,

CONSIDERANT la sollicitation de la commune d’Houlgate, en date du 26 août 2019, pour l’attribution d’une aide financière pour l’achat d’un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité.

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de favoriser la mobilité durable sur son territoire par l’octroi d’une aide de 2 500 €/véhicule, pour les communes de catégorie B1, et dans la limite de 2 véhicules par an (étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ENERGIE) ne peut dépasser 80% du montant total HT de l’opération).

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités de d’attribution de cette aide financière.

DECIDE

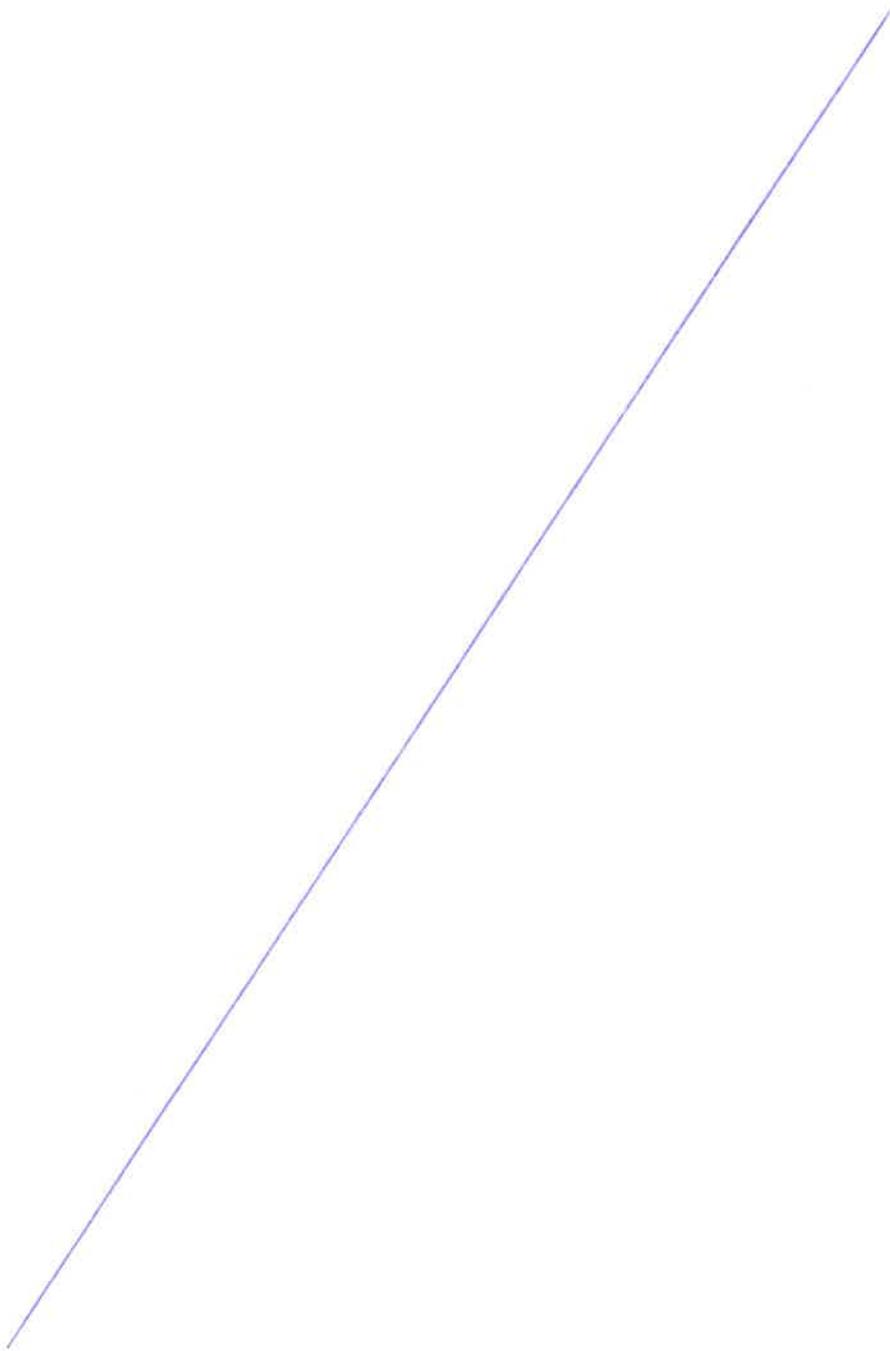
- Article 1 : d’accorder une aide financière de 2 500 € à la commune d’Houlgate, pour l’achat d’un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité,
- Article 2 : d’imputer la dépense à l’article 65738 de l’exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de signer la convention de partenariat correspondante et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 1 0 SEP. 2019

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS





DATE D'AFFICHAGE : 10 SEP. 2019

SDEC ENERGIE

DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-55

Objet : Aides financières – Achat d'un cycle électrique – Commune de Blainville-sur-Orne

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019, fixant notamment les aides en matière de mobilité durable,

VU l'avis favorable de la Commission « Énergie », réunie le 6 septembre 2019,

CONSIDERANT la sollicitation de la commune de Blainville-sur-Orne, en date du 31 juillet 2019, pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un cycle électrique pour les besoins de la collectivité.

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de favoriser la mobilité durable sur son territoire par l'octroi d'une aide de 300 €/cycle, plafonnée à 1 500 € par collectivité et par an (étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ENERGIE) ne peut dépasser 80% du montant total HT de l'opération).

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités de d'attribution de cette aide financière.

DECIDE

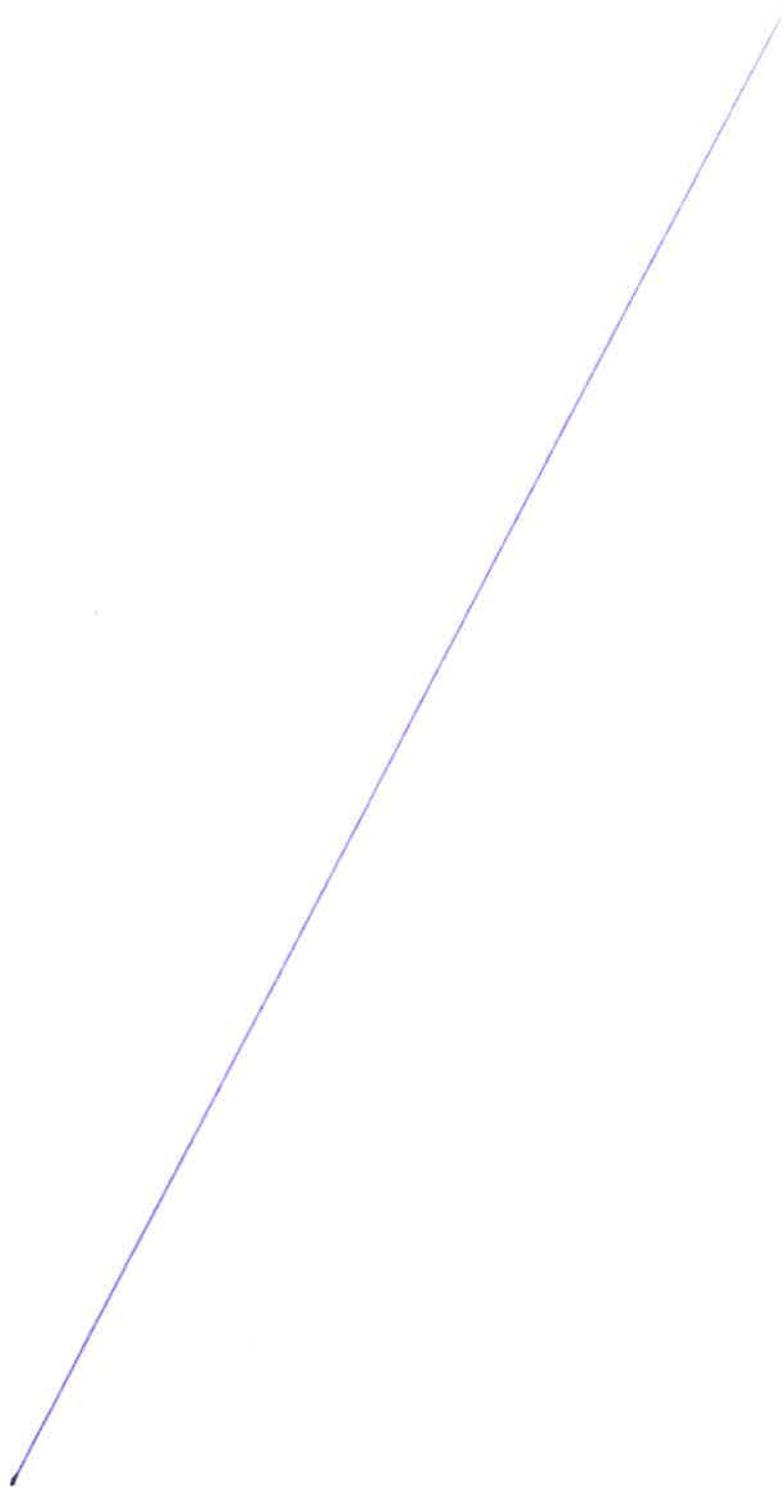
- Article 1 : d'accorder une aide financière de 300 € à la commune de Blainville-sur-Orne, pour l'achat d'un cycle électrique, pour les besoins de la collectivité,
- Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 65738 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de signer la convention de partenariat correspondante et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 10 SEP. 2019



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS





DATE D’AFFICHAGE : 10 SEP. 2019

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N°2019-DEC-56**

Objet : Compétence « Contribution à la transition énergétique » - Modification du plan d’actions 2019 et de son financement – Commune de Valdallière

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération de la Commune nouvelle de Valdallière, en date du 22 mai 2018, pour le transfert de sa compétence « Contribution à la Transition Energétique » au SDEC ÉNERGIE,

VU la délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, en date du 8 juin 2018, acceptant ce transfert de compétence,

VU la décision du Président du SDEC ÉNERGIE, n° 2019-DEC-11, en date du 7 février 2019, acceptant la première partie du plan d’actions 2019 de la commune de Valdallière,

VU l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 6 septembre 2019,

CONSIDERANT que, conformément aux conditions administratives, techniques et financières d’exercice de la compétence « Contribution à la transition énergétique » ; la commune bénéficie d’une enveloppe financière annuelle (15 000€ pour 2019) pour le financement d’actions en faveur de la transition énergétique.

CONSIDERANT la proposition de la commune de Valdallière de modifier et de compléter son plan d’actions 2019, validé le 7 février 2019, comme suit :

Plans d'actions 2019	montant de la dépense (HT)	Participation souhaitée du SDEC ENERGIE	Taux d'aide
sous-compteur piscine	2 313,00 €	1 850,40 €	80%
2 fermetures extérieures logement gendarmerie	5 221,82 €	4 177,46 €	80%
1 fermeture extérieure caserne gendarmerie	3 649,83 €	2 919,86 €	80%
permanences Bureau Habitat d’INHARI	7 190,00 €	5 512,28 €	77%
Audit énergétique et STD (Bureaux Vassy (Ancienne école et habitation)	1 800,00 €	540,00 €	30%
TOTAL	20 174,65 €	15 000 €	



DECIDE

- Article 1 : d'accepter la modification et les compléments apportés au plan d'actions 2019 de la commune de Valdallière, comme présentés ci-dessus,
- Article 2 : d'accepter le maintien du plan de financement associé dans la limite de 15 000 €,
- Article 3 : d'imputer les dépenses à l'article 657348 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 4 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.
- Article 5 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 10 SEP. 2019

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 1 0 SEP. 2019

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-57**

Objet : Compétence « Contribution à la transition énergétique » - Plan d’actions 2019 et financement – Commune de Trévières

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération de la Commune de Trévières, en date du 9 mars 2018, pour le transfert de sa compétence « Contribution à la Transition Energétique » au SDEC ÉNERGIE,

VU la délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, en date du 18 mai 2018, acceptant ce transfert de compétence,

VU l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 6 septembre 2019,

CONSIDERANT que, conformément aux conditions administratives, techniques et financières d’exercice de la compétence « Contribution à la transition énergétique » ; la commune bénéficie d’une enveloppe financière annuelle (2787 € pour 2019) pour le financement d’actions en faveur de la transition énergétique.

CONSIDERANT que la proposition du plan d’actions 2019 de la commune de Trévières et la demande de financement suivante :

Plan d’actions 2019	montant de la dépense (HT)	Participation souhaitée du SDEC ENERGIE	Taux d’aide
Conseil en Energie Partagé (N+2)	1250,00 €	1250,00 €	100%
VMC simple flux hygroréglables dans 2 logements communaux	2334,00 €	1537,00 €	65,85%
TOTAL	2 787,00 €		



DECIDE

- Article 1 : d'accepter le plan d'actions 2019 de la commune de Trévières, comme défini ci-dessus,
- Article 2 : d'accepter le plan de financement associé dans la limite de 2787€,
- Article 3 : d'imputer les dépenses à l'article 657348 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 4 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 5 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 10 SEP. 2019

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 1 0 SEP. 2019

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-DEC-58**

Objet : Compétence « Contribution à la transition énergétique » - Plan d’actions 2019 et financement – Commune de Bavent

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération de la Commune de Bavent, en date du 12 septembre 2018, pour le transfert de sa compétence « Contribution à la Transition Énergétique » au SDEC ÉNERGIE,

VU la délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, en date du 30 novembre 2018, acceptant ce transfert de compétence,

VU l’avis favorable de la Commission « Énergie », réunie le 6 septembre 2019,

CONSIDÉRANT que, conformément aux conditions administratives, techniques et financières d’exercice de la compétence « Contribution à la transition énergétique » ; la commune bénéficie d’une enveloppe financière annuelle (5430 € pour 2019) pour le financement d’actions en faveur de la transition énergétique.

CONSIDÉRANT que la proposition du plan d’actions 2019 de la commune de Bavent et la demande de financement suivante :

Plan d’actions 2019	montant de la dépense (HT)	Participation souhaitée du SDEC ENERGIE	Taux d’aide
Conseil en Énergie Partagé (contribution annuelle)	625 €	625 €	100%
Installation d’une régulation sur la chaudière de l’école maternelle	2908,04 €	2326,43 €	80%
Remplacement des éclairages intérieurs par des LED au restaurant scolaire	2272,00 €	1817,60 €	80%
TOTAL		4 769.03 €	



DECIDE

- Article 1 : d'accepter le plan d'actions 2019 de la commune de Bavent, comme défini ci-dessus,
- Article 2 : d'accepter le plan de financement associé dans la limite de 5430 €,
- Article 3 : d'imputer les dépenses à l'article 657348 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 4 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 5 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **10 SEP. 2019**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-01

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	14	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	16	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : EMPRUNT POUR ETALEMENT DE CHARGE 2019-2020

Le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a délibéré les 18 décembre 2014 et 17 décembre 2015 pour permettre aux adhérents, qui le souhaitent, d'étaler sur plusieurs années le recouvrement de la participation aux travaux effectués sur leur territoire.

La mise en œuvre des fonds de concours depuis début 2015 a pour effet de diminuer sensiblement le montant prévisionnel des participations à étaler, étant rappelé que par délibération du Comité Syndical du 17 décembre 2015, les collectivités membres ne pourront plus avoir recours à ce dispositif d'étalement des charges à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour les opérations 2019 et celles dont la réalisation sera achevées en 2020, le montant global des charges à étaler s'établit à 3.5 M€.

Pour cela, le SDEC ÉNERGIE a la nécessité de recourir à l'emprunt.

Dans la mesure où ce type d'achat exclut du champ du code de la commande publique, et pour encourager la concurrence, une consultation directe pour la souscription d'un emprunt de 3 5 M€ avec une période de mobilisation jusqu'au 31 décembre 2020, a été engagée le 28 mai 2019.

Un courrier d'appel d'offre a ainsi été envoyé à quatre établissements bancaires : la Banque Postale, la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Epargne Normandie et le Crédit Agricole Normandie.

Parmi les quatre établissements sollicités, seule la Caisse des Dépôts n'est pas candidate.

Un rapport d'analyse des trois offres a été établi sur la base de la valeur technique et du prix.



2019-06/BS/DB-01

Sur la base de ce rapport ci joint, la commission « Administration-Finances », réunie le 27 août 2019, propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Normandie selon les conditions suivantes :

- Période de mobilisation de 18 mois ;
- Taux fixe comprenant la marge de 0.50% ;
- Taux variable de 0.15% à 5 ans ;
- Taux variable de 0.33% à 10 ans.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Normandie pour un capital emprunté de 3 500 000 € maximum et selon les taux de la Caisse d'Epargne Normandie indiqués ci-dessus ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-02

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.

Présents :

14

Pouvoirs :

2

Etaient excusés : M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Suffrages exprimés :

16

Pouvoirs : Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Accord-cadre à marchés subséquents pour la fourniture et la mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques

Conformément au schéma départemental de déploiement des bornes de recharge validé par le Bureau Syndical du 30 novembre 2018, il est envisagé l'implantation de huit bornes de recharge rapide sur les 3 prochaines années à venir et de compléter le déploiement des bornes accélérées par quelques équipements supplémentaires.

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la mise en service de ces infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables et de la signalétique verticale associée.

Cet accord-cadre de fournitures courantes et services est multi-attributaires (3 attributaires maximum par lot) sans minimum ni maximum. Il est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles L2124-1 et L2124-2 du Code de la Commande Publique.

Il sera exécuté par l'émission de marchés subséquents dans les conditions fixées aux articles R2162-1 à R2162-12 du Code de la Commande Publique.

Sa durée est de 24 mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible une fois 24 mois maximum.

L'accord-cadre porte sur trois lots, dont les quantités annuelles estimées - sans valeur contractuelle - des commandes sont les suivantes :

N° et intitulé du lot		Quantité estimée
LOT 1	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance de 22 kVA	4
LOT 2	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance de 50 kVA	4
LOT 3	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance \geq à 100 kVA	4



2019-06/BS/DB-02

Le nombre de bornes sera précisé au stade des marchés subséquents.

Le choix des titulaires s'est effectué en fonction du mémoire technique remis par chaque candidat et selon les critères pondérés suivants :

- Caractéristiques de la borne (note sur 10 points, pondérée à 20%),
- Fonctionnalités de la borne (note sur 10 points, pondérée à 25%),
- Esthétisme de l'installation et l'intégration dans son environnement (note sur 10 points, pondérée à 20%).
- Ergonomie de la borne (note sur 10 points, pondérée à 20%),
- Conditions de mise en œuvre de la garantie (note sur 10 points, pondérée à 15%).

Après analyse des six offres reçues, la commission d'appel d'offres du SDEC Energie s'est réunie le 9 septembre 2019 et son rapport est présenté en séance (procès-verbal en annexe).

Elle a décidé d'attribuer l'accord-cadre comme suit :

	Classement des candidats		
	LOT 1 Bornes de recharge puissance de 22 kVA	LOT 2 Bornes de recharge puissance de 50 kVA	LOT 3 Bornes de recharge puissance supérieure ou égale à 100 kVA
1^{er}	ETOTEM	ETOTEM	ETOTEM
2^{ème}	DBT	DBT	DBT
3^{ème}	LRP	LRP	LRP

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres (procès-verbal annexé),
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces des accords-cadres,
- **AUTORISE** le Président à lancer et à attribuer les marchés subséquents,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer les documents et actes s'y rattachant, y compris les reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à leur exécution.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

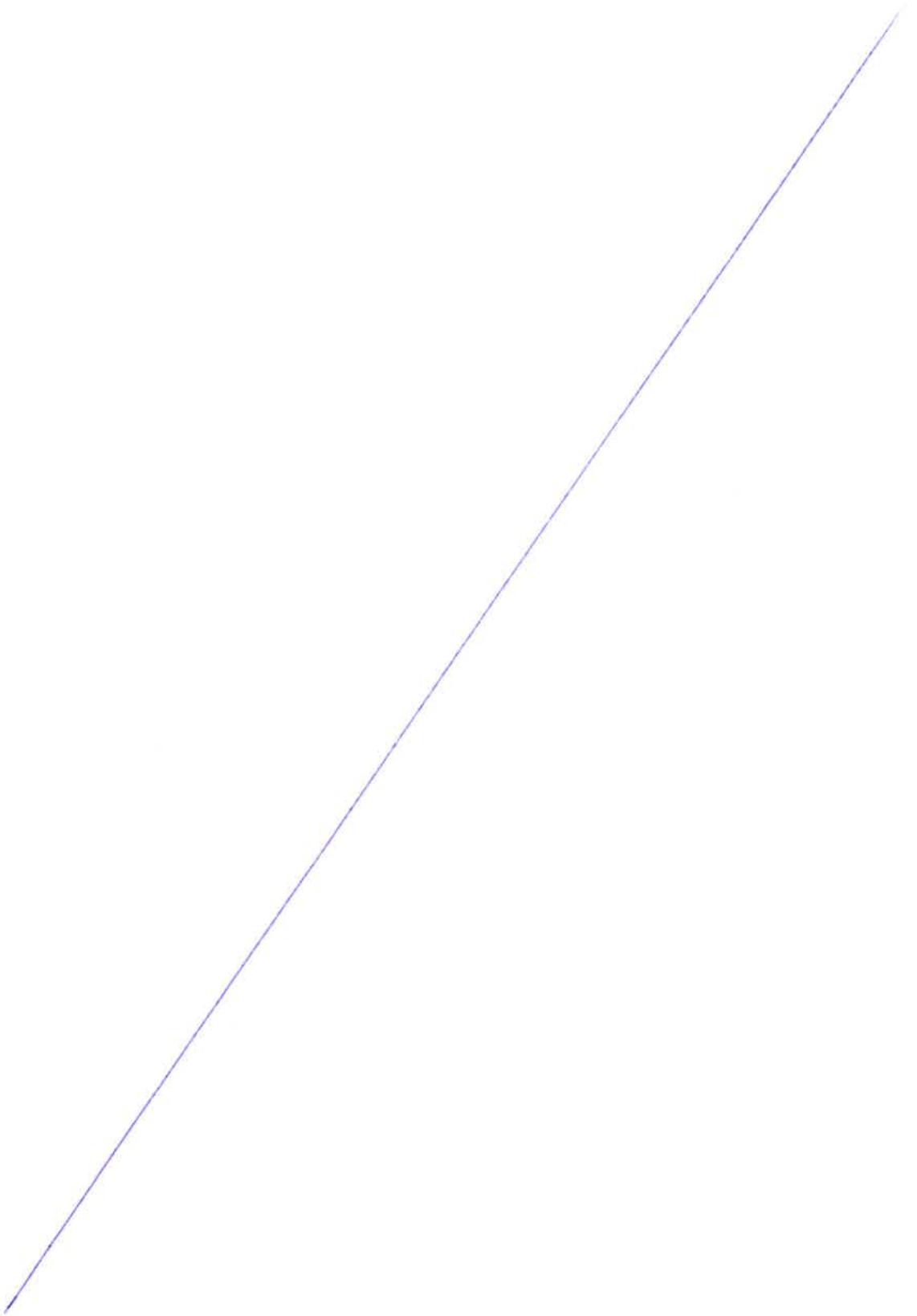


DATE D’AFFICHAGE : **1 7 SEP. 2019**

2019-04/BS/DB-02

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 7 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 7 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-03

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	14	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	16	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : AMENAGEMENT DE LA SALLE MARCEL RESTOUT ET DE L'ACCUEIL

Le projet d'aménagement de la salle de réunion du rez-de-chaussée « Marcel Restout » et de l'accueil central, présenté en Bureau syndical du 17 mai 2019, entre dans sa phase opérationnelle.

Il est rappelé que ce projet répond à la nécessité de rénover ces espaces après 15 ans d'utilisation et de les mettre en conformité aux normes actuelles d'utilisation - vidéo conférence, interactivité.

Ainsi, la salle Marcel Restout aujourd'hui essentiellement utilisée uniquement pour la tenue du Bureau Syndical mensuel, sera à vocation polyvalente : mode « salle de réunion multi usages » / mode « conférence » pour les matinales / mode « évènementiel » pour des manifestations à forte participation.

La rénovation de l'espace « accueil » répond à plusieurs exigences : une conception innovante à l'image du syndicat, une double fonction « accueil » et « bureau de travail indépendant » et enfin répondre à des contraintes subies : acoustiques, thermique

Dans ce cadre, le Président propose au Bureau Syndical de retenir le cabinet d'architecture d'intérieur « Arcytis » pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de l'opération pour un montant de 24 247.50 € HT - APS, APD, Projet, EXE, ACT, OPC et AOR

Il aura, par ailleurs, la mission de prévoir l'achat et l'installation des matériels spécifiques de sonorisation, vidéo conférence et écrans TV interactifs.

Afin de permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la salle en novembre prochain, pour limiter au maximum les perturbations dues à la non utilisation de la salle, le Président propose au Bureau Syndical :



2019-06/BS/DB-03

- d'acter de la proposition financière prévisionnelle pour la réalisation des travaux d'aménagement des locaux et pour la fourniture et pose des différents matériels spécifiques pour un montant évalué à :
 - o Partie travaux : 185 000€ HT (*article 2135 du budget principal*)
 - o Partie matériels spécifiques de sonorisation, vidéo conférence et écrans TV interactifs... : 55 000€ HT (*articles 2183 - 2184 - 2188 du budget principal*)
- de l'autoriser à lancer les marchés de travaux dès septembre (MAPA > 50 000€).

Le projet définitif (choix des entreprises de travaux, des matériaux, des mobiliers...) et le coût total du projet seront présentés au Bureau Syndical du 25 octobre 2019.

Par ailleurs, le Bureau Syndical décide de procéder à la vente de la table de réunion de la Salle Marcel Restout et de ses 27 fauteuils ainsi que la banque d'accueil (*pour rappel, l'ensemble de ces biens est comptablement amortis*) aux conditions suivantes :

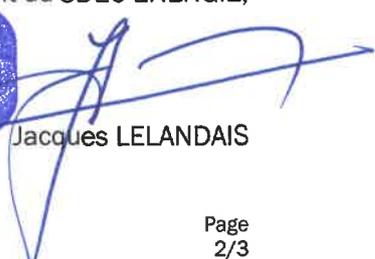
- Table de réunion et ses 27 fauteuils : 10 000€
- Banque « accueil » : 1 000€

Le Président soumet ces propositions à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le cabinet d'architecture d'intérieur « Arcytis » pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet aux conditions ci-avant ;
- **ACTE** la proposition financière prévisionnelle pour la réalisation des travaux d'aménagement des locaux et pour la fourniture et pose des différents matériels spécifiques pour un montant évalué à :
 - o Partie travaux : 185 000€ HT (*article 2135 du budget principal*) ;
 - o Partie matériels spécifiques de sonorisation, vidéo conférence, écrans TV interactifs... : 55 000€ HT (*articles 2183 - 2184 - 2188 du budget principal*)
- **AUTORISE** à lancer les marchés de travaux dès septembre pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la salle en novembre prochain, afin de limiter au maximum les perturbations dues à la non utilisation de la salle.
- **DECIDE** la vente de la table et les fauteuils pour un montant de 10 000€ ainsi que la banque d'accueil pour un montant de 1 000€ ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



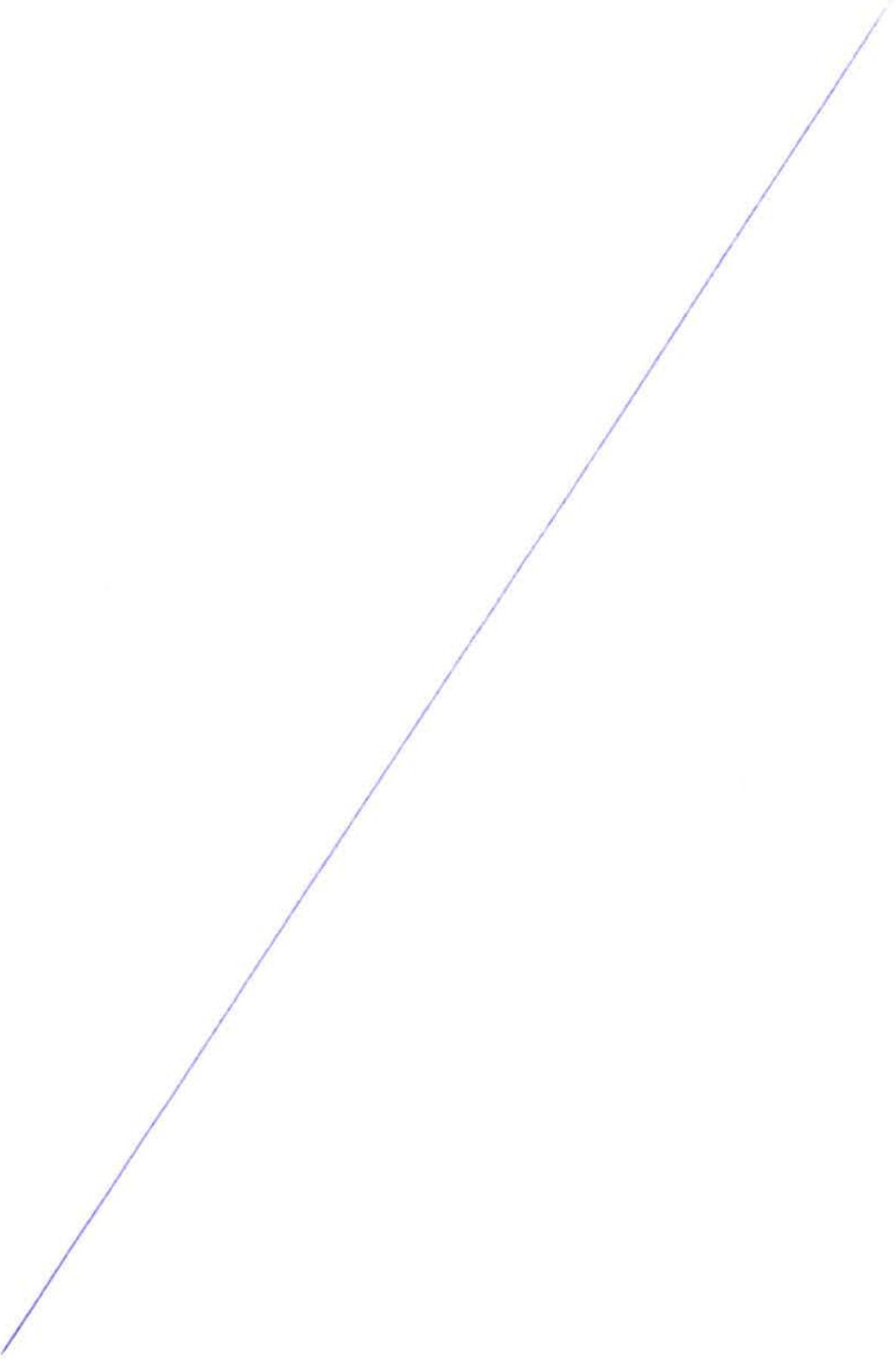
DATE D'AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-04/BS/DB-03

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 17 SEP. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 17 SEP. 2019

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice</u> :	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	14	<u>Etaient excusés</u> : M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs</u> : Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	16	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Transferts de compétences : Epron et Valdallière (Energies Renouvelables) – Saint-Pierre-en-Auge (Eclairage Public – Signalisation Lumineuse – Gaz) – Frénuville (Gaz)

Conformément aux dispositions de l’article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence	Option/Projet
EPRON ⁽¹⁾	17 juin 2019	Energies Renouvelables	Mise en place d’une toiture photovoltaïque sur l’extension de l’école primaire du groupe scolaire François LANGLOIS, situé rue François LANGLOIS, 14610 EPRON. 210 m ² de panneaux pour une puissance de 36 kWc et pour un coût d’investissement estimé à 72 000 € HT.
VALDALLIERE ⁽²⁾	2 septembre 2019		Projet d’une chaufferie bois (granulés) d’une puissance de 25/30 Kw ⁽²⁾
SAINT-PIERRE-EN-AUGE	20 juin 2019	Eclairage Public	—
		Signalisation Lumineuse	
		Gaz	
FRENOUVILLE	24 juin 2019	Gaz	Contrat historique avec GRDF



2019-06/BS/DB-04

(1) : la commune d'Epron ne possède pas d'actif relevant de la compétence « Energies Renouvelables », l'état contradictoire proposé est donc fixé à 0€.

(2) : la commune de Valdallière souhaite intégrer, au périmètre déjà transféré de la compétence « Energies Renouvelables » (délibération du Bureau Syndical du 1^{er} décembre 2017), le projet d'une chaufferie bois (granulés) d'une puissance de 25/30 kW, sur un bâtiment public servant de bureau au CIVAM, situé 2 rue de Montsecret, 14 410 Vassy, commune déléguée de Valdallière.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les transferts de ces compétences à la carte, visées aux articles 3.3, 3.4, 3.5 et 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- **DECIDE** le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune d'Epron en fixant l'état contradictoire de remise des biens correspondant à 0€ ;
- **ACTE** l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune nouvelle de Valdallière pour que le SDEC ÉNERGIE réalise son projet bois énergie sur un bâtiment public situé, 2 rue de Montsecret, 14 410 Vassy, commune déléguée de Valdallière ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 17 SEP. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 17 SEP. 2019

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019 DELIBERATION

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<p><u>Nombre de membres en exercice :</u></p> <p>Présents :</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Suffrages exprimés :</p>	<p>25</p> <p>13</p> <p>2</p> <p>15</p>	<p><u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.</p> <p><u>Pouvoirs</u> : Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.</p>
---	--	--

Objet : Etats contradictoires – Compétences « Energies Renouvelables » - Subles – Communautés de communes Vallées de l’Orne et de l’Odon et Cœur de Nacre

Pour permettre aux transferts de la compétence « Energies Renouvelables » d’être effectifs, il est nécessaire que soit établi un état contradictoire du patrimoine à la date du transfert, sur lequel la collectivité concernée et le SDEC ÉNERGIE doivent délibérer de manière concordante.

Dans ce contexte, le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les propositions suivantes concernant les transferts de cette compétence, visée à l’article 3.8 des statuts du Syndicat :

Collectivité	Projet	Délibération du transfert	Délibération du SDEC ÉNERGIE	Valeur de l’état contradictoire à la date du transfert
Subles	Mise en place d’une toiture photovoltaïque sur l’atelier technique municipal de la commune	14 avril 2017	30 juin 2017	0 €
CC Vallées de l’Orne et de l’Odon	Mise en place d’une toiture photovoltaïque sur l’extension des vestiaires du gymnase situés à Sainte Honorine du Fay	28 juin 2018	18 janvier 2019	0 €
CC Cœur de Nacre	Mise en place d’une toiture du centre aquatique Aquanacre	26 septembre 2017	19 septembre 2017	0 €



2019-06/BS/DB-05

Vu l'avis favorable de la commission «Energie», réunie le 6 septembre 2019, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces valeurs.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les états contradictoires du patrimoine d'énergies renouvelables proposés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l'ensemble des pièces et acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 17 SEP. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 17 SEP. 2019

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-06

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice : 25 Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.

Présents : 14

Pouvoirs : 2 Etaient excusés : M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Suffrages exprimés : 16

Pouvoirs : Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Plan de financement de la centrale photovoltaïque de la Communauté de communes Vallées de l’Orne et de l’Odon sur la toiture de l’extension des vestiaires du gymnase situé à Sainte-Honorine-du-Fay

Il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement du projet photovoltaïque de la Communauté de communes Vallées de l’Orne et de l’Odon.

Par délibération en date du 3 mars 2017, le Bureau Syndical a accepté, à la demande de la Communauté de communes Vallées de l’Orne et de l’Odon, de porter à titre expérimental le projet de production d’énergie renouvelable par l’installation et l’exploitation de panneaux photovoltaïques sur l’extension des vestiaires du gymnase situés à Sainte Honorine du Fay (mise en place de 240 m² de panneaux pour une puissance de 36 kWc).

Pour rappel, l’opération est financée par le syndicat qui en contrepartie perçoit les recettes liées à la vente d’électricité et le forfait d’exploitation dû par la commune pendant 20 ans.

Le montant définitif des travaux étant arrêté à 80 235.62 € HT (coût estimé en 2017 à 90 000€ HT), la commission « Energie », réunie le 6 septembre 2019, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement de l’opération :

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 36 kWc	77 096.62 €		
	RACCORDEMENT AU RESEAU	1 839.00 €		
	FRAIS DE GEOMETRE	1 300.00 €	SDEC ENERGIE	80 235.62 €



2019-06/BS/DB-06

FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	23 703.14 €	VENTE ELECTRICITE	5 703.14 €
			FORFAIT MAINTENANCE	18 000.00 €
TOTAL		103 938.76 €		103 938.76 €

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	90 979.77 €
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER LA MAINTENANCE ET L'INVESTISSEMENT	85 938.76 €
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	5 041 €

Le Président propose au Bureau Syndical de s'acquitter des sommes dues au titre du plan de financement du projet présenté ci-dessus :

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACTE** le financement pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **DECIDE** de s'acquitter des sommes dues ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **20 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Nombre de membres en exercice : 25

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.

Présents : 14

Etaient excusés : M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 16

Pouvoirs : Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Programme de Bornes de recharge pour véhicules électriques

La commission « Energie », réunie le 6 septembre 2019, propose au Bureau Syndical une tranche de travaux, pour l’implantation de 4 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour un montant global de 106 500 € HT.

Projet		Montant estimé HT de l’investissement	Taux d’aide	
			Investissement	Forfait Maintenance
ORBEC	Installation d’une borne rapide dans le cadre du schéma départemental de déploiement des bornes rapides, acté par délibération du Bureau Syndical du 30 novembre 2018.	40 500 €	100 %	100 %
VILLERS BOCAGE		40 500 €	100 %	100 %
VIRE NORMANDIE	Installation d’une borne accélérée sur la commune déléguée de Roullours à la demande de la commune nouvelle.	14 500 €	20 %	20 %
CHU de Caen Normandie	Installation d’une borne accélérée à la demande du CHU de Caen Normandie en coordination avec la CUCM.	11 000 €	20 %	20 %



2019-06/BS/DB-07

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la tranche de travaux détaillée ci-avant, pour l'implantation de quatre bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- **DIT** que les dépenses à venir seront imputées à l'article 23 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-08

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	17	

Pouvoirs : Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Projet de centrale photovoltaïque au sol – Vire Normandie

En mai 2016, le maire de Saint-Martin-de-Tallevende, (aujourd’hui commune déléguée de la commune nouvelle de Vire-Normandie), propose d’étudier la faisabilité de réaliser une centrale photovoltaïque au sol pour valoriser un terrain actuellement situé dans le périmètre d’exploitation de la carrière de la société « Granulats de Basse-Normandie » (G.B.N), filiale du groupe Eurovia.

Suite à une sollicitation de la commune de Vire Normandie et de la SEML « West Energies », le Bureau Syndical du 8 juin 2018 a décidé d’adopter une convention tripartite de partenariat, visant à évaluer notamment l’impact environnemental et la faisabilité économique du projet.

Le coût des études préalables étant estimé à 45 000 €, il fut proposé de répartir l’effort financier entre les 3 acteurs, à part égale, soit 15 000 € pour le syndicat.

Le bilan des dépenses effectuées à ce jour s’élève à 41 255 €, soit un solde de 3 745 €.

Pour rappel, le projet se caractérise par les éléments principaux suivants :

- Superficie du site : 5,3 ha
- Puissance : entre 3,1 et 3,7 MWc (Méga Watts Crête)
- Production annuelle : 3,4 à 4 Mwh sur la base d’un gisement solaire estimé : 1079 kWh/kWc.
- Technologie utilisée : modules mono ou poly-cristallins selon l’optimisation du modèle ;
- Nombre de panneaux : 10 300 à 12 300 (300 Wc de puissance unitaire) ;
- Durée d’exploitation : 30 ans.



2019-06/BS/DB-08

A ce stade, les partenaires du projet conviennent que les études de faisabilité de l'opération doivent être complétées par :

- Le dépôt du permis de construire qui nécessitera une enquête publique en y intégrant l'étude d'impact environnemental consolidée ;
- L'engagement du processus de réponse à l'appel d'offre de la CRE afin de connaître précisément le prix de vente de l'énergie électrique produite ;
- La consolidation des coûts d'investissement par la mise en concurrence d'entreprises spécialisées ;
- Les frais notariés, de géomètre et juridiques, de dossiers....

L'ensemble de ces éléments permettra, in fine, de valider ou non le modèle économique du projet.

La ville de Vire Normandie et la SEM West Energies sont favorables à la poursuite des études sur ce projet dont le coût supplémentaire est évalué à 24 000€ soit 8 000 € par partenaire, dont le SDEC ENERGIE.

Le processus de dépôt du dossier d'inscription du projet à l'appel d'offres de la CRE, doit être nécessairement réalisé par la structure juridique porteuse du futur projet.

Une société de projet doit donc être créée avant fin 2019, l'appel d'offres CRE étant envisagé premier semestre 2020.

A ce stade, l'opération n'étant qu'un projet, il n'y a pas lieu de doter la société de projet nouvellement créée du capital dont elle devra disposer si le projet se réalise.

Ce capital initial est donc évalué à 3 000 € soit au maximum 1 000€ pour le SDEC ENERGIE.

Vu l'avis favorable de la commission « Energie », réunie le 6 septembre 2019, le Président propose au Bureau Syndical :

- de se prononcer sur la rédaction d'un avenant à la convention d'étude de faisabilité tripartite initiale (joint en annexe), afin de pouvoir finaliser l'ensemble des études nécessaires. Une enveloppe financière complémentaire maximum de 24 000 € soit 8 000 € par partenaire est à prévoir ;
- d'évaluer juridiquement les statuts et le pacte d'associé de la future société de projet ;
- de saisir le Comité Syndical de décembre 2019 afin qu'il se prononce sur l'entrée du Syndicat au capital de la société de projet, créé à cet effet par les partenaires du projet, sachant que le montant de sa participation initiale sera limitée au maximum à 1 000€ ;
- de considérer, après la finalisation des études de faisabilité et le résultat de l'appel d'offre CRE, que si le projet est considéré comme économiquement viable, qu'il y a lieu de saisir, à nouveau, le Comité Syndical – au mieux second semestre 2020 – pour que cette instance délibérante se prononce sur la suite que le SDEC ENERGIE souhaite donner à ce projet.

DATE D’AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-04/BS/DB-08

L’étude de faisabilité et l’avenant proposé ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la séance - annexes 3 et 4 de la note de présentation jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **ACCEPTE** l’avenant financier à la convention d’étude de faisabilité tripartite initiale (joint en annexe), afin de pouvoir finaliser l’ensemble des études nécessaires, la participation complémentaire du syndicat étant de 8 000 € ;
- **DECIDE** d’évaluer juridiquement les statuts et le pacte d’associé de la future société de projet ;
- **DECIDE** de saisir le Comité Syndical de décembre 2019 afin qu’il se prononce sur l’entrée du Syndicat au capital de la société de projet, créé à cet effet par les partenaires du projet, sachant que le montant de sa participation initiale sera limitée au maximum à 1 000€ ;
- **DECIDE** de considérer, après la finalisation des études de faisabilité et le résultat de l’appel d’offre CRE, que si le projet est considéré comme économiquement viable, qu’il y a lieu de saisir, à nouveau, le Comité Syndical - au mieux second semestre 2020 - pour que cette instance délibérante se prononce sur la suite que le SDEC ENERGIE souhaite donner à ce projet.
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

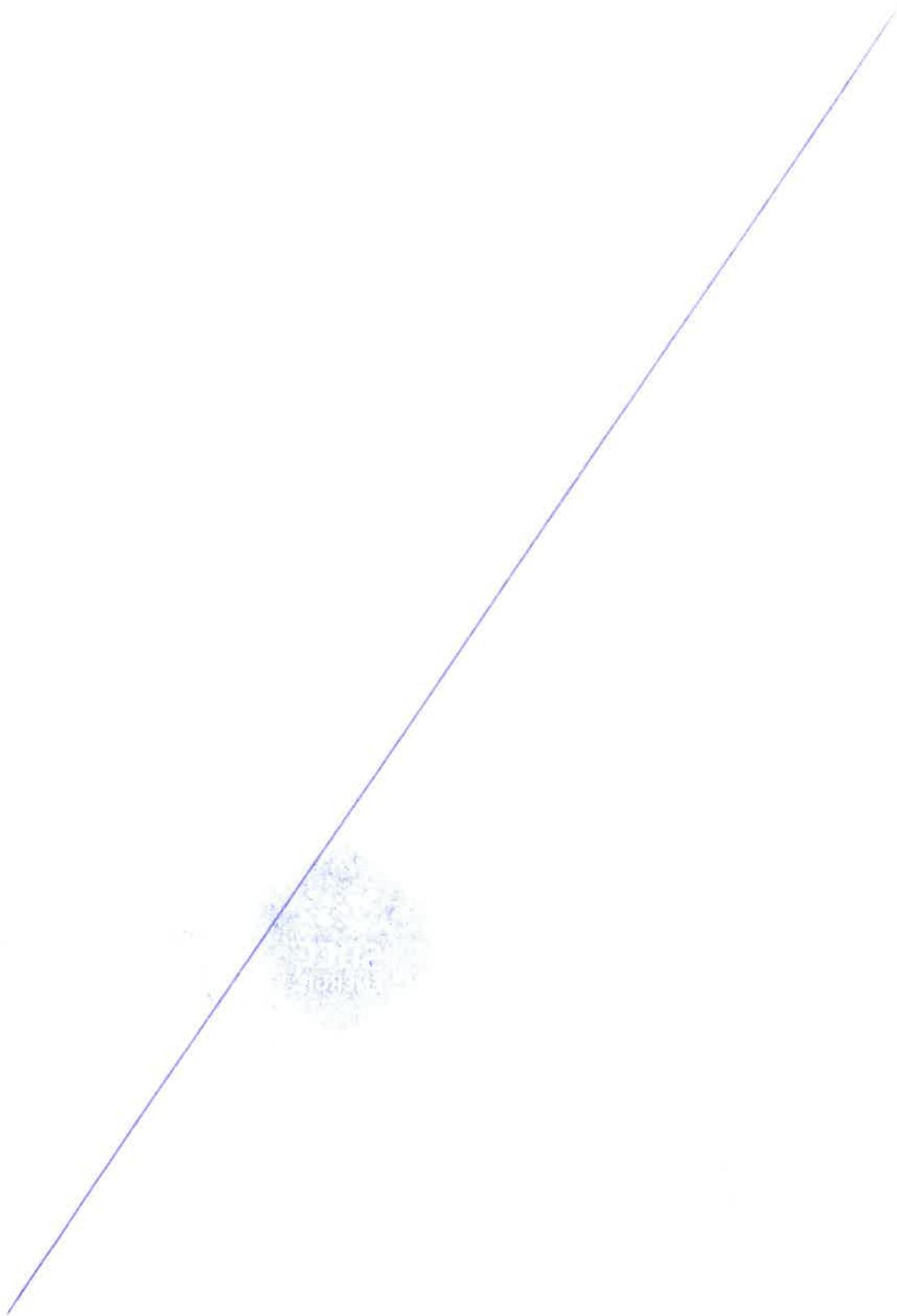
Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 17 SEP. 2019
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : 17 SEP. 2019

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-09

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019 DELIBERATION

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	17	
		<u>Pouvoirs :</u> Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme d’extension du réseau public d’électricité – 6^{ème} tranche 2019

La commission « Travaux », réunie le 28 août 2019, propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2019, pour l’extension du réseau public d’électricité concernant 39 projets, pour un montant de 478 404,38 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 11 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **DECIDE** d’adopter la sixième tranche de travaux 2019, pour l’extension du réseau public d’électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l’article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,

Jacques LELANDAIS





2019-06/BS/DB-09

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-10

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019 DELIBERATION

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	17	

Pouvoirs : Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 6^{ème} tranche 2019

La commission « Travaux », réunie le 28 août 2019, propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2019, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 24 projets, pour un montant de 1 132 584,98 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 12 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la sixième tranche de travaux 2019 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,



Jacques LELANDAIS





2019-06/BS/DB-10

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-11

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019 DELIBERATION

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés</u> : MM. Claude CHESNEL, Philippe LAGALLE, vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	16	
		<u>Pouvoirs</u> : Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Programme de sécurisation du réseau public d’électricité – 4^{ème} tranche 2019

La commission « Travaux », réunie le 28 août 2019, propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2019, pour la sécurisation du réseau public d’électricité concernant 46 projets, pour un montant de 1 041 453,13 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 13 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **DECIDE** d’adopter la quatrième tranche de travaux 2019 de sécurisation du réseau public d’électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l’article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,



Jacques LELANDAIS



2019-06/BS/DB-11

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-12

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.

Présents :

15

Pouvoirs :

2

Etaient excusés : M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Suffrages exprimés :

17

Pouvoirs : Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Programme d’effacement coordonné des réseaux – 4^{ème} tranche 2019

La commission « Travaux », réunie le 28 août 2019, propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2019, pour l’effacement coordonné des réseaux concernant 1 projet, pour un montant de 33 798,00 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 14 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **DECIDE** d’adopter la quatrième tranche de travaux 2019, pour l’effacement coordonné des réseaux proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



2019-06/BS/DB-12

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-13

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019 DELIBERATION

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	17	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme d'effacement coordonné des réseaux – 1^{ère} tranche 2020

La commission « Travaux », réunie le 28 août 2019, propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2020, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 66 projet, pour un montant de 9 600 967,00 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 15 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2020, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal 2020 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



2019-06/BS/DB-13

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-14

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019 DELIBERATION

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	17	
		<u>Pouvoirs :</u> Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage d'Hérouville-Saint-Clair au SDEC ÉNERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux "Rues Abbé Alix, Quesnel, Cerisiers et Pommiers"

La ville d'Hérouville-Saint-Clair et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "Rues Abbé Alix, Quesnel, Cerisiers et Pommiers", constituée, pour partie, d'éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 394 123,20 € TTC et le coût du réseau d'éclairage public à 20 217,78 € TTC.

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 16 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 28 août 2019, à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "Rues Abbé Alix, Quesnel, Cerisiers et Pommiers" sur le territoire de la ville d'Hérouville-Saint-Clair ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 819 du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 SEP. 2019**

- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-15

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.

Présents :

15

Etaient excusés : M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoirs :

2

Suffrages exprimés :

17

Pouvoirs : Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d’ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Fresney-le-Puceux, au titre de travaux d’éclairage public dans le cadre de l’aménagement du Cœur de bourg.

La commune de Fresney-le-Puceux souhaite engager des travaux d’aménagement du Cœur de bourg, constitués pour partie, d’éclairage public.

La collectivité a transféré, depuis le 1^{er} janvier 2005, sa compétence éclairage public au SDEC ENERGIE par délibération en date du 25 mai 2004. En conséquence, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d’ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord avec la commune, la commission «Travaux », réunie le 28 août 2019, propose au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maitrise d’Ouvrage avec la commune de Fresney-le-Puceux, pour assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage des travaux d’éclairage, dans le cadre de l’aménagement du Cœur de bourg.

Le Président précise que la convention proposée a pour objectif de définir les conditions d’intervention et de financement de chacune des parties.

Le coût global de l’opération d’aménagement est estimé à 286 037,63 € TTC.

Le coût des travaux d’éclairage public, déterminé par la commune ou son maître d’œuvre, est estimé à 58 419,40 € HT, avec un taux de TVA en vigueur de 20% supporté par le SDEC ENERGIE.

Ce montant étant supérieur de 17 % aux bordereaux SDEC ENERGIE, le montant estimé par le SDEC ENERGIE est donc retenu à hauteur de 49 929,62 € HT.



2019-06/BS/DB-15

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d'éclairage public est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 4 avril 2019.

Le plan de financement est le suivant :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	49 929,62 €
Taux d'aide	35 %
Montant de l'aide	17 475,37€
Montant de la TVA (taux 20 %) sur le montant estimé par la commune	11 683,88 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	29 159,25 €

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 17 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE à la commune de Fresney-le-Puceux pour la réalisation des travaux d'aménagement du Cœur de bourg ;
- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 4 avril 2019 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 du budget principal ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-16

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	17	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention type de Délégation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure en communes rurales

Le contrat de concession d'électricité permet au syndicat de réaliser des travaux de raccordement électrique, en communes rurales, au bénéfice, notamment, de lotisseurs ou d'aménageurs privés.

Il s'agit de l'amenée de l'électricité au droit du périmètre du lotissement et de la desserte intérieure électrique du lotissement.

Compte tenu de l'exigence de coordination très importante nécessaire au déploiement des différents réseaux sur l'assiette de ce type d'opération, la commission « Travaux », réunie le 28 août 2019, propose au Bureau Syndical la signature de conventions mandatant le lotisseur ou l'aménageur pour réaliser la desserte intérieure électrique du lotissement.

Ces conventions sont basées sur un modèle identique, inspiré du modèle utilisé par ENEDIS afin que les lotisseurs privés s'appuient sur des processus similaires, quel que soit le maître d'ouvrage des travaux (ENEDIS ou le SDEC ENERGIE), et pour lequel le conseil juridique du Syndicat, le cabinet SEBAN, a été sollicité pour y apporter son expertise, et après avis des services de la Trésorerie.

Elles organisent les processus de réalisation entre le SDEC ÉNERGIE et le lotisseur/aménageur, conformément, notamment, à la réglementation technique, et acte des flux financiers entre les parties.

Le modèle de convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 17 de la note de présentation, jointe à la convocation.



2019-06/BS/DB-16

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le modèle de convention pour ce type d'opération - DTMO avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés en communes rurales (joint en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-17

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019 DELIBERATION

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	15	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	17	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure en communes rurales – Cairon – Frénuville – Geneville – Vieux-Bourg

Le contrat de concession d'électricité permet au syndicat de réaliser des travaux de raccordement électrique, en communes rurales, au bénéfice, notamment, de lotisseurs ou d'aménageurs privés.

Il s'agit de l'aménage de l'électricité au droit du périmètre du lotissement et de la desserte intérieure électrique du lotissement.

Compte tenu de l'exigence de coordination très importante nécessaire au déploiement des différents réseaux sur l'assiette de ce type d'opération, la commission « Travaux », réunie le 28 août 2019, propose au Bureau Syndical la signature de conventions mandatant le lotisseur ou l'aménageur pour réaliser la desserte intérieure électrique du lotissement.

Les conventions proposées, rédigées sur la base du modèle validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019, organisent les processus de réalisation entre le SDEC ENERGIE et le lotisseur/aménageur, conformément, notamment, à la réglementation technique, et acte des flux financiers entre les parties.

Les 4 conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Nbre de lots	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
CAIRON	Le Chant des Orges	BELLET Gilles	21	Pose de deux réseaux électriques Basse Tension (BT) souterrains distincts. Viabilisation en énergie électrique de 21 lots destinés à la construction de maisons d'habitations individuelles.	34 253,97 €
FRENOUVILLE	Résidence "les Evignettes"	VIABILIS	38 + 1 macrolot	Pose de 788 ml de réseau BT souterrain en 3x240 ² , pose de 348,5 ml de câble branchement en 4x35 ²	67 257,45 €
GENEVILLE	Village Cocagne	SARL VESQUAL	10+1 poste de refoulement	Pose de 142 ml de réseau BT en 3x 150 ² , pose de 95 ml câble branchement en 4x35 ²	19 163,22 €
VIEUX BOURG	Le Domaine du Beau Vallon	EURL INVESTISSEMENTS	30 + 1 pompe de relevage	Pose de 91 ml de réseau BT souterrain en 3x240 ² , Pose de 371 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ² , Pose de 372 ml de réseau BT souterrain en 3x95 ² , pose de 157,5 ml de câble branchement en 4x35 ²	69 329,06 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les quatre conventions proposées permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019 DELIBERATION

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	14	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	16	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Taux d'aide à l'investissement sur le réseau d'éclairage public pour les collectivités non adhérentes à la compétence « éclairage public » dans le cadre de la redevance R2

La convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède aux concessionnaires, Enedis et EDF SA, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} juillet 2018, prévoit à l'article 2.3 de son annexe 1, en contrepartie des investissements réalisés par l'autorité concédante ou par ses communes ou groupements de communes membres, le versement d'une redevance d'investissement « R2 ».

L'article 2.3.1 de ladite annexe en définit précisément les modalités de calcul et de mise en œuvre.

Les investissements éligibles à ce dispositif intègrent notamment les travaux sur le réseau d'éclairage public mandatés l'année pénultième.

Ils sont identifiés sous le terme « I » de la formule générale permettant de calculer chaque année le montant de la redevance (Cf article 2.3.2.1 indice B) :

$$R2 = [0.6B + 0.1I] \times (1 + Pc/Pd) + 0.25C] \times (0.01 \times D + 0.1)$$

Avec :

Pc : population municipale des communes de la concession

Pd : population municipale desservie par le concessionnaire dans le département où se situe la concession

Pour le Calvados, le rapport entre Pc/Pd est de 1 donc : $1 + Pc/Pd = 2$

C : investissements sur les colonnes montantes

D : durée du contrat en année



2019-06/BS/DB-18

Pour le Calvados, le contrat est de 30 ans donc : $0.01 \times D + 0.1 = 0.4$

En application de ces éléments, la part R2 consacrée au terme « I » se calcule selon la formule suivante :

$$R2_I = (0.1 \times I) \times 2 \times 0.4 = 0.08 \text{ de « I »}$$

La redevance R2 contribuant au financement des investissements sur le réseau d'éclairage public, déclarés l'année pénultime de leur mandatement, est donc de 8% de leur montant HT.

Ce même article 2.3.1 de ladite annexe, rappelle que les investissements d'éclairage public éligibles à cette redevance sont les investissements définis au travers :

- d'un accord national prévu à l'article 3 de l'accord-cadre signé le 21 décembre 2017 entre la FNCCR, France Urbaine, EDF et Enedis ;
- d'un accord local visant à déterminer le référentiel des dépenses d'éclairage public éligibles au « terme I », en cohérence avec l'accord national.

En application de ces dispositions, il en ressort que tous les investissements déclarés par nos membres ne sont pas éligibles ; ils font l'objet préalablement d'un examen contradictoire des services d'Enedis et du SDEC ENERGIE.

Par ailleurs, le guide des contributions et aides financières 2019 du SDEC ÉNERGIE, précise – article 1.4 - que :

- pour les communes non adhérentes à une compétence, l'aide sera définie par le Bureau Syndical.
- pour les communes non adhérentes à l'éclairage public, l'aide est calculée en fonction des dossiers retenus dans le cadre de la redevance R2. Les factures des travaux réalisés à N-2 sont à adresser au SDEC ENERGIE, une fois par an, en septembre.

Au vue de l'ensemble de ces éléments, le Président, sur avis de la commission travaux, réunie le 28 août 2019, propose de fixer un taux de reversement de 8% :

- au bénéfice des communes ou groupements de communes membres non adhérentes à la compétence « éclairage public » l'année pénultime de l'année de versement de la redevance R2,
- pour les investissements sur le réseau d'éclairage public, déclarés par ces collectivités et éligibles aux conditions prévues dans le cadre la convention de concession pour le réseau d'électricité,
- pour l'année 2019 et les années futures, sauf dispositions évolutives impactant les modalités ci-avant exposées.

DATE D’AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-04/BS/DB-18

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **DECIDE** de fixer le taux d’aide « Eclairage Public » à 8% :
 - o au bénéfice des communes ou groupements de communes membres non adhérentes à la compétence « éclairage public » l’année pénultième de l’année de versement de la redevance R2,
 - o pour les investissements HT sur le réseau d’éclairage public, déclarés par ces collectivités et éligibles aux conditions prévues dans le cadre la convention de concession pour le réseau d’électricité,
 - o pour l’année 2019 et les années futures, sauf dispositions évolutives impactant les modalités ci-avant exposées,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

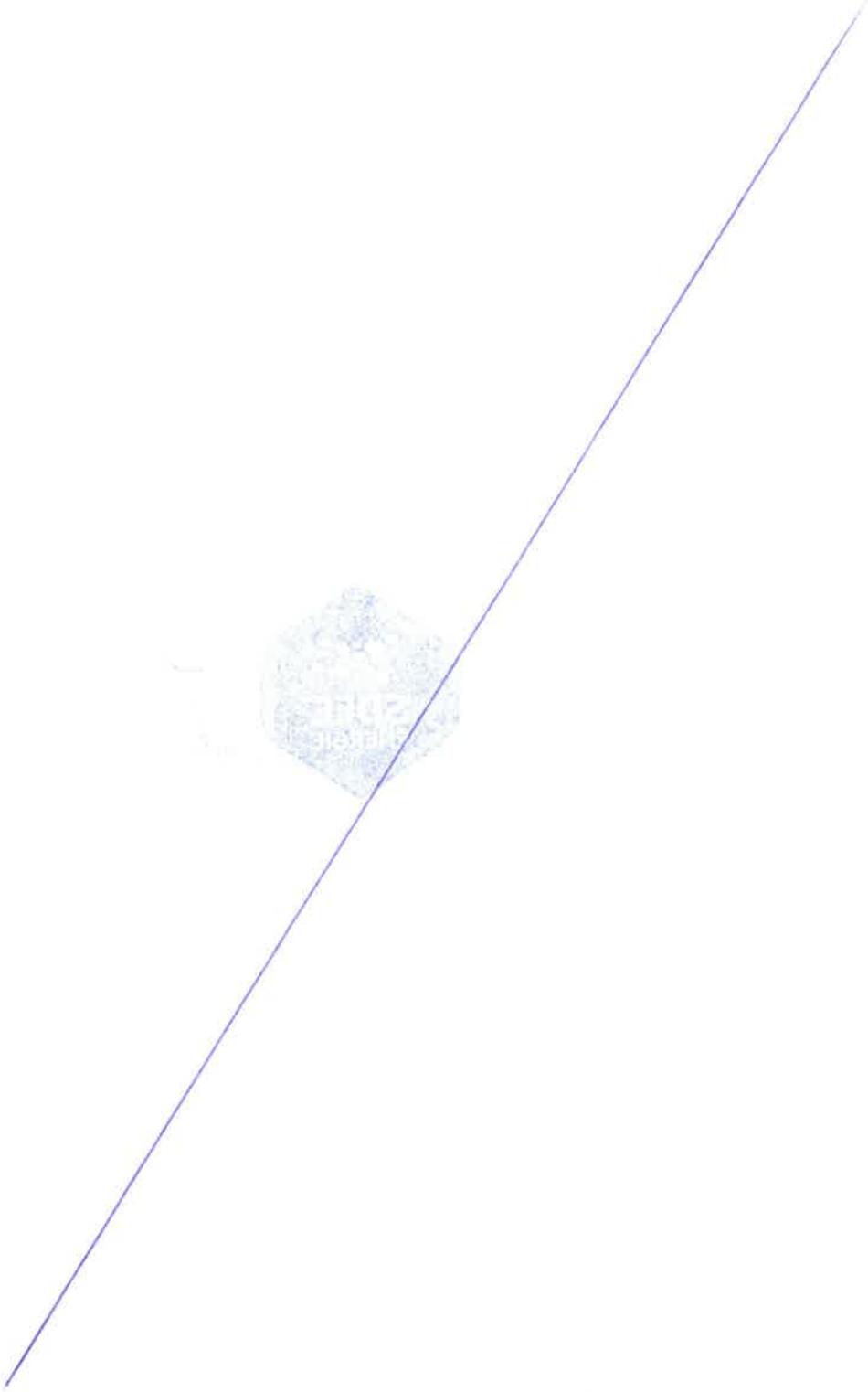


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 17 SEP. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 17 SEP. 2019

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice</u> :	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	14	<u>Etaient excusés</u> : M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs</u> : Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
Suffrages exprimés :	16	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA – Croisilles

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical du 8 juin 2018, a autorisé le Président du SDEC ÉNERGIE à signer des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, dont la fédération SOLIHA qui sollicite le syndicat pour le dossier suivant. :

Commune	Travaux de maîtrise de l’énergie éligibles	Montant des travaux	Gain énergétique estimé	Montant de l’aide sollicitée
CROISILLES	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation des combles perdus (laine de verre soufflée) - Installation d’une pompe à chaleur air/eau - Remplacement des ouvrants et installation de volets 	37 164 €	38%	2 000 €

Après examen, la commission « Solidarité », réunie le 13 septembre à 9h00, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur une aide de 1 250 € pour ce dossier qui avait précédemment été ajourné.



2019-06/BS/DB-19

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'attribution d'une aide de 1 250 € (frais de gestion inclus) pour la rénovation du logement situé sur la commune de Croisilles ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 de l'exercice 2019 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 17 SEP. 2019

2019-06/BS/DB-20

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION**

L’an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	16	

Pouvoirs : Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Aides au développement économique du réseau électrique

La commission « Développement économique », réunie le 5 septembre 2019, a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d’activités économiques, d’ouvrages communaux et intercommunaux, ainsi que pour l’alimentation électrique des sites privés.

Les listes des bénéficiaires ont été remises préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexes 19a et 19b de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **DECIDE** d’autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d’activités économiques et d’ouvrages communaux et intercommunaux et aux extensions pour l’alimentation électrique des sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 (liste en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses d’investissement correspondantes seront imputées à l’article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



2019-06/BS/DB-20

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

2019-03/CS/DB-01


**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019**
DELIBERATION

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERIQUES GEO REFERENCEES RELATIVES A LA REPRESENTATION A MOYENNE ECHELLE DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

L’an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, à 14h, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	X
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOURAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAU	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAU	CARILLET	Sylvie	
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

2019-03/CS/DB-01

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	RENET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAux	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Repr�sentants � �lire		
199				

Pouvoirs :

Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Comp�tence Gaz	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
Guy BIZET	SUISSE- NORMANDE	X	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
Roger HUET	CU Caen la Mer	X	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
Jean LEPAULMIER	BAYEUX	X	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
Marc POTTIER	CU Caen la Mer	X	Jacky ZANOVELLO	CU Caen la Mer
Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY- DOUVRES	X	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
Michel LE MESLE	CAEN EST	X	Bernard LEJEUNE	CAEN EST
Sylvie CARILLET	LISIEUX-MOYAux	X	Tanguy GUILLET DE LA BROSSE	LISIEUX-MOYAux
Alain LE FOLL	CAEN EST	X	Patrice MARTIN	CAEN EST
Pascal SERARD	CAEN AGGLO		Roger JEAN	CU Caen la Mer
Didier LEFORT	CAEN AGGLO		Maurice LETRESOR	CU Caen la Mer
Henri GIRARD	CAEN OUEST	X	Catherine GOURNEY- LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secr taire de s ance : M. C dric POISSON, repr sentant de la commission locale d' nergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a  t  nomm  secr taire de s ance.

	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS GAZ EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	181	181	102	9	111

Madame la Vice-Présidente en charge des Concessions Gaz re expose que, par conventions, le SDEC ÉNERGIE a concédé, à GRDF la distribution du gaz naturel sur une partie de son territoire.

Ces conventions n'encadraient pas suffisamment les données cartographiques transmises au SDEC ÉNERGIE, autorité concédante.

L'objet de la convention « Cartographie Moyenne échelle », proposée pour 5 ans, est de préciser les modalités de la communication des données numérisées des infrastructures de distribution de gaz naturel concédées au SDEC ÉNERGIE pour toutes les conventions liant GRDF et le SDEC ÉNERGIE à savoir :

- pour la concession de 1992 : dispositions prévues aux articles 16 du cahier des charges de concession et 9 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession ;
- pour la concession de 2005 : dispositions prévues aux articles 15 du cahier des charges de concession et 12 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession ;
- pour la concession de 2006 relative à la commune de Maltot : dispositions prévues à l'article 15 du cahier des charges de concession ;
- pour la concession de 2007 : dispositions prévues aux articles 15 du cahier des charges de concession et 11 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession ;
- pour la concession de 2017 relative à la commune de Baron sur Odon : dispositions prévues : aux articles aux articles 16 du cahier des charges de concession et 2 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession ;

Les données issues de la « cartographie moyenne échelle », listées en annexe 2 de la convention, devront être fournies par GRDF, gratuitement, une fois par an.

Celles-ci seront réservées à l'usage exclusif du SDEC ÉNERGIE et de ses membres.

Le projet de convention a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 3 septembre 2019, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur leur espace adhérent sur le site internet du syndicat. Par ailleurs, celui-ci a été transmis aux représentants du Comité syndical, en annexe C de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Au vu de ces conclusions et vu les avis favorables respectifs de la commission « Concessions Gaz » et du Bureau Syndical, en date des 5 et 13 septembre 2019, le Président propose au Comité Syndical d'approuver cette convention.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la convention de mise à disposition des données numériques géo référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution publique de gaz naturel (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

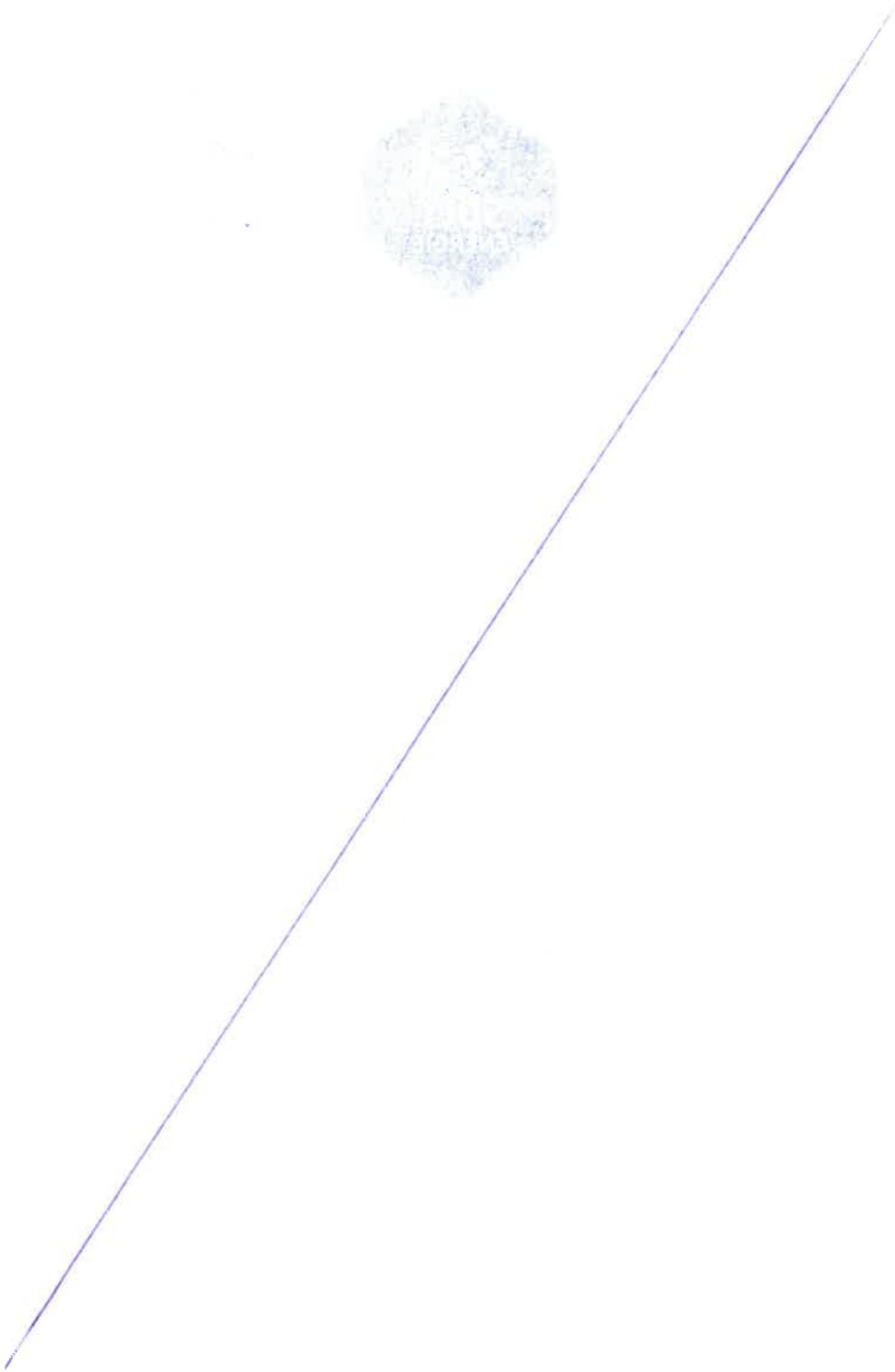


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **24 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **24 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



2019-03/CS/DB-02



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019**

DELIBERATION

Objet : AVENANT N° 6 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ SIGNE LE 22 SEPTEMBRE 2005 AVEC ANTARGAZ-FINAGAZ

L’an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, à 14h, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	X
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

Pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Compétence Gaz	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
Guy BIZET	SUISSE- NORMANDE	X	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
Roger HUET	CU Caen la Mer	X	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
Jean LEPAULMIER	BAYEUX	X	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
Marc POTTIER	CU Caen la Mer	X	Jacky ZANOVELLO	CU Caen la Mer
Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY- DOUVRES	X	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
Michel LE MESLE	CAEN EST	X	Bernard LEJEUNE	CAEN EST
Sylvie CARILLET	LISIEUX-MOYAUX	X	Tanguy GUILLET DE LA BROSSE	LISIEUX-MOYAUX
Alain LE FOLL	CAEN EST	X	Patrice MARTIN	CAEN EST
Pascal SERARD	CAEN AGGLO		Roger JEAN	CU Caen la Mer
Didier LEFORT	CAEN AGGLO		Maurice LETRESOR	CU Caen la Mer
Henri GIRARD	CAEN OUEST	X	Catherine GOURNEY- LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS GAZ EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	181	181	102	9	111

Madame la Vice-Présidente en charge des Concessions Gaz expose que, par conventions, le SDEC ÉNERGIE a confié à ANTARGAZ-FINAGAZ la distribution du gaz sur une partie de son territoire sous forme de plusieurs Délégations de Service Public : DSP 1 de 2005, DSP 2 de 2007 et DSP 3 de 2008.

Compte-tenu de la nécessité d'intégrer différentes évolutions à la convention de concession de DSP 1, signée le 22 septembre 2005, celle-ci propose au Comité Syndical un sixième avenant ayant pour objet de :

1. Compléter le coefficient de conversion existant par trois coefficients de conversion supplémentaires pour les usagers disposant d'un compteur de 300 mbar, 400 mbar et 1.5 bar (les compteurs mesurent en m³ le volume de gaz qui est livré, mais c'est en KWh que l'énergie est facturée. Le « coefficient de conversion » sert à convertir les m³ de gaz en kWh).
2. Insérer une disposition complémentaire à l'article 48 au cahier des charges permettant aux usagers ne pouvant bénéficier du raccordement aux réseaux de distribution du fait de leur éloignement de se voir proposer une solution individualisée avec compteur aux conditions de la concession.

Le projet d'avenant n°6 au contrat de concession DSP 1 de 2005, reprenant ces 2 évolutions, a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 3 septembre 2019, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur leur espace adhérent sur le site internet du syndicat.

Par ailleurs, celui-ci a été transmis aux représentants du Comité syndical, en annexe « Da » de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Au vu de ces conclusions et vu les avis favorables respectifs de la commission « Concessions Gaz » et du Bureau Syndical, en date des 5 et 13 septembre 2019, le Président propose au Comité Syndical d'approuver cet avenant.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n° 6 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 22 septembre 2005 avec ANTARGAZ-FINAGAZ (joint en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



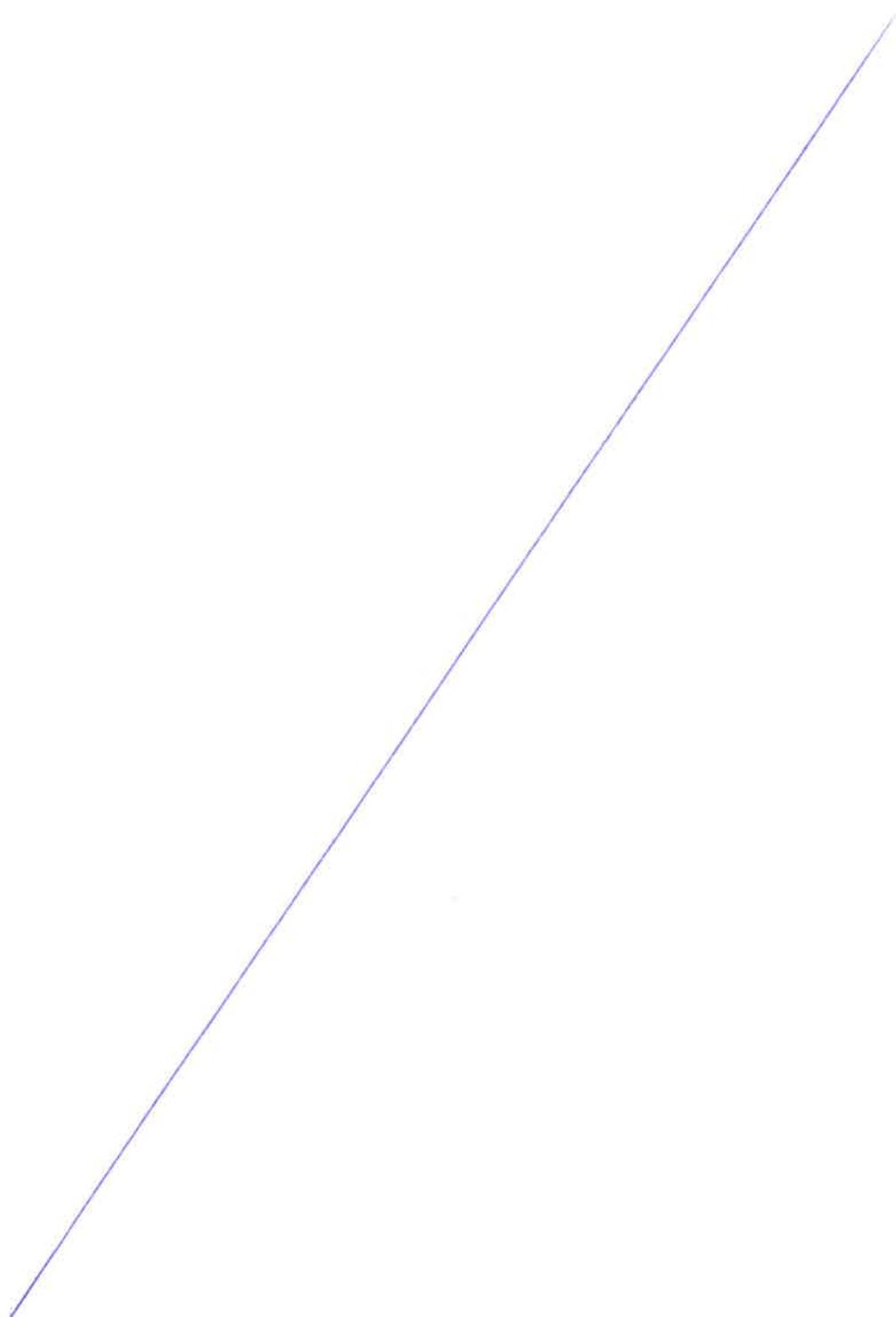
Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **24 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **24 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



2019-03/CS/DB-03



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019**

DELIBERATION

Objet : AVENANT N° 5 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ SIGNE LE 26 OCTOBRE 2007 AVEC ANTARGAZ-FINAGAZ

L’an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, à 14h, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	X
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOURAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

2019-03/CS/DB-03

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

2019-03/CS/DB-03

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

Pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Compétence Gaz	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
Guy BIZET	SUISSE- NORMANDE	X	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
Roger HUET	CU Caen la Mer	X	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
Jean LEPAULMIER	BAYEUX	X	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
Marc POTTIER	CU Caen la Mer	X	Jacky ZANOVELLO	CU Caen la Mer
Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY- DOUVRES	X	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
Michel LE MESLE	CAEN EST	X	Bernard LEJEUNE	CAEN EST
Sylvie CARILLET	LISIEUX-MOYAUX	X	Tanguy GUILLET DE LA BROSSE	LISIEUX-MOYAUX
Alain LE FOLL	CAEN EST	X	Patrice MARTIN	CAEN EST
Pascal SERARD	CAEN AGGLO		Roger JEAN	CU Caen la Mer
Didier LEFORT	CAEN AGGLO		Maurice LETRESOR	CU Caen la Mer
Henri GIRARD	CAEN OUEST	x	Catherine GOURNEY- LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS GAZ EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	181	181	102	9	111

Madame la Vice-Présidente en charge des Concessions Gaz expose que, par conventions, le SDEC ÉNERGIE a confié à ANTARGAZ-FINAGAZ la distribution du gaz sur une partie de son territoire sous la forme de Délégations de Service Public : DSP 1 de 2005, DSP 2 de 2007 et DSP 3 de 2008.

Compte-tenu de la nécessité d'intégrer une évolution à la convention de concession DSP 2, signée le 26 octobre 2007, celle-ci propose au Comité Syndical un cinquième avenant ayant pour objet de :

- Compléter les coefficients de conversion existants par deux coefficients de conversion supplémentaires pour les usagers disposant d'un compteur 400 mbar et 1.5 bar et de supprimer le coefficient de conversion existant pour les usagers disposant d'un compteur 500 mbar, aucun compteur de ce type n'étant déployé (les compteurs mesurent en m³ le volume de gaz qui est livré, mais c'est en kWh que l'énergie est facturée. Le « coefficient de conversion » sert à convertir les m³ de gaz en kWh).

Le projet d'avenant n°5 au contrat de concessions DSP 2 de 2007, reprenant cette évolution, a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 3 septembre 2019, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur leur espace adhérent sur le site internet du syndicat.

Par ailleurs, celui-ci a été transmis aux représentants du Comité syndical, en annexe « Db » de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Au vu de ces conclusions et vu les avis favorables respectifs de la commission « Concessions Gaz » et du Bureau Syndical, en date des 5 et 13 septembre 2019, le Président propose au Comité Syndical d'approuver cet avenant.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n° 5 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 26 octobre 2007 avec ANTARGAZ-FINAGAZ (joint en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



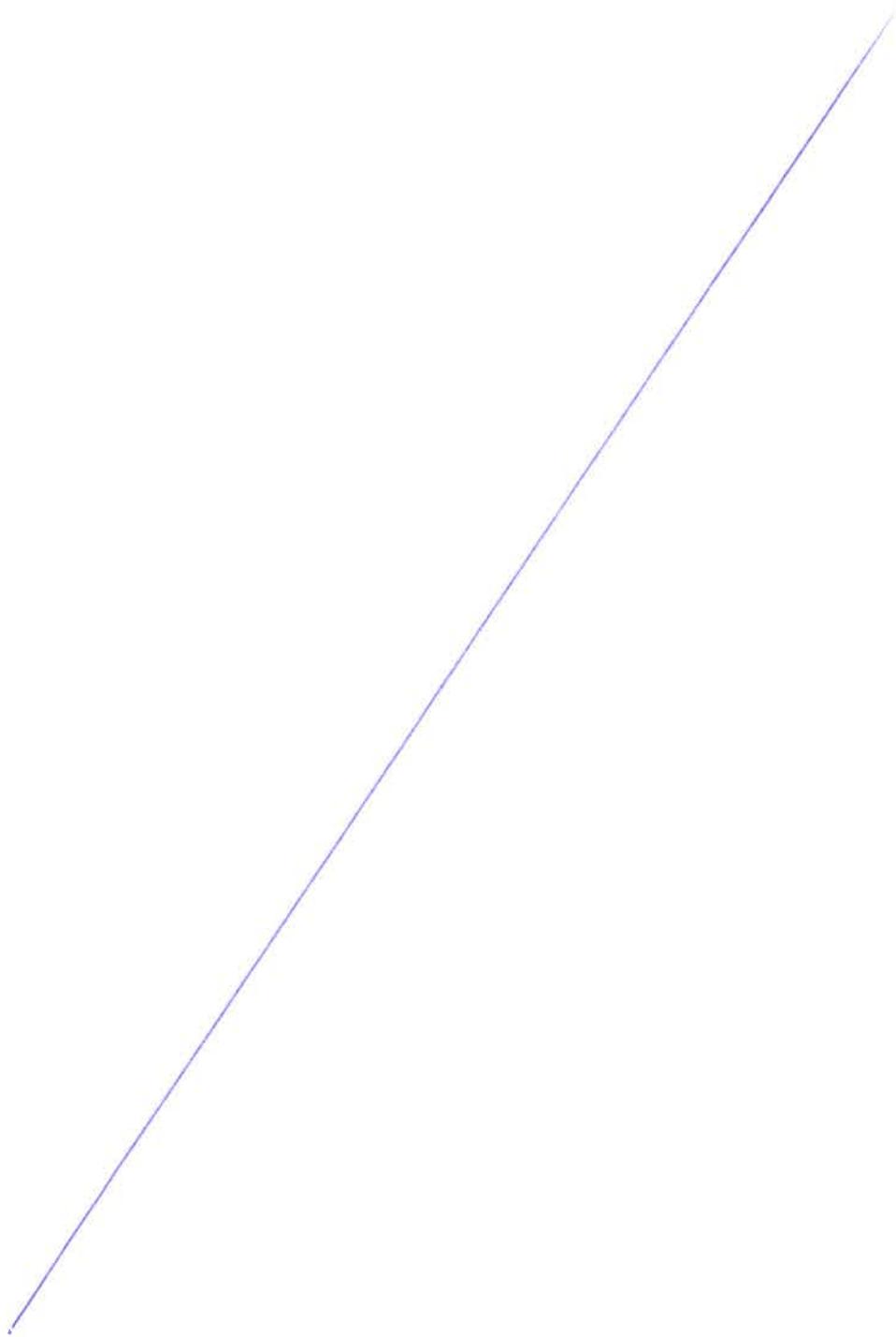
Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **24 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **24 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



2019-03/CS/DB-04



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019**

DELIBERATION

Objet : AVENANT N° 6 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ SIGNE LE 26 DECEMBRE 2008 AVEC ANTARGAZ-FINAGAZ

L’an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, à 14h, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	X
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

2019-03/CS/DB-04

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSÉ	Jean-Marc	X
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Repr�sentants � �lire		
199				

Pouvoirs :

Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Comp�tence Gaz	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
Guy BIZET	SUISSE- NORMANDE	X	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
Roger HUET	CU Caen la Mer	X	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
Jean LEPAULMIER	BAYEUX	X	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
Marc POTTIER	CU Caen la Mer	X	Jacky ZANOVELLO	CU Caen la Mer
Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY- DOUVRES	X	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
Michel LE MESLE	CAEN EST	X	Bernard LEJEUNE	CAEN EST
Sylvie CARILLET	LISIEUX-MOYAUX	X	Tanguy GUILLET DE LA BROSSE	LISIEUX-MOYAUX
Alain LE FOLL	CAEN EST	X	Patrice MARTIN	CAEN EST
Pascal SERARD	CAEN AGGLO		Roger JEAN	CU Caen la Mer
Didier LEFORT	CAEN AGGLO		Maurice LETRESOR	CU Caen la Mer
Henri GIRARD	CAEN OUEST	X	Catherine GOURNEY- LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secr taire de s ance : M. C dric POISSON, repr sentant de la commission locale d' nergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a  t  nomm  secr taire de s ance.

	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS GAZ EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	181	181	102	9	111

Madame la Vice-Présidente en charge des Concessions Gaz expose que, par conventions, le SDEC ÉNERGIE a confié à ANTARGAZ-FINAGAZ la distribution du gaz sur une partie de son territoire. (Délégations de Service Public : DSP 1 de 2005, 2 de 2007 et 3 de 2008).

Compte-tenu de la nécessité d'intégrer une évolution à la convention de concession de DSP 3, signée le 26 décembre 2008, celle-ci propose au Comité Syndical un cinquième avenant ayant pour objet de :

- Compléter les coefficients de conversion existants par deux coefficients de conversion supplémentaires pour les usagers disposant d'un compteur 400 mbar et 1.5 bar et de supprimer le coefficient de conversion existant pour les usagers disposant d'un compteur 500 mbar, aucun compteur de ce type n'étant déployé (les compteurs mesurent en m3 le volume de gaz qui est livré, mais c'est en KWh que l'énergie est facturée. Le « coefficient de conversion » sert à convertir les m3 de gaz en kWh).

Le projet d'avenant n°6 au contrat de concessions DSP 3 de 2008, reprenant cette évolution, a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 3 septembre 2019, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur leur espace adhérent sur le site internet du syndicat. Par ailleurs, celui-ci a été transmis aux représentants du Comité syndical, en annexe « Dc » de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Au vu de ces conclusions et vu les avis favorables respectifs de la commission « Concessions Gaz » et du Bureau Syndical, en date des 5 et 13 septembre 2019, le Président propose au Comité Syndical d'approuver cet avenant.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n° 6 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 26 décembre 2008 avec ANTARGAZ-FINAGAZ (joint en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

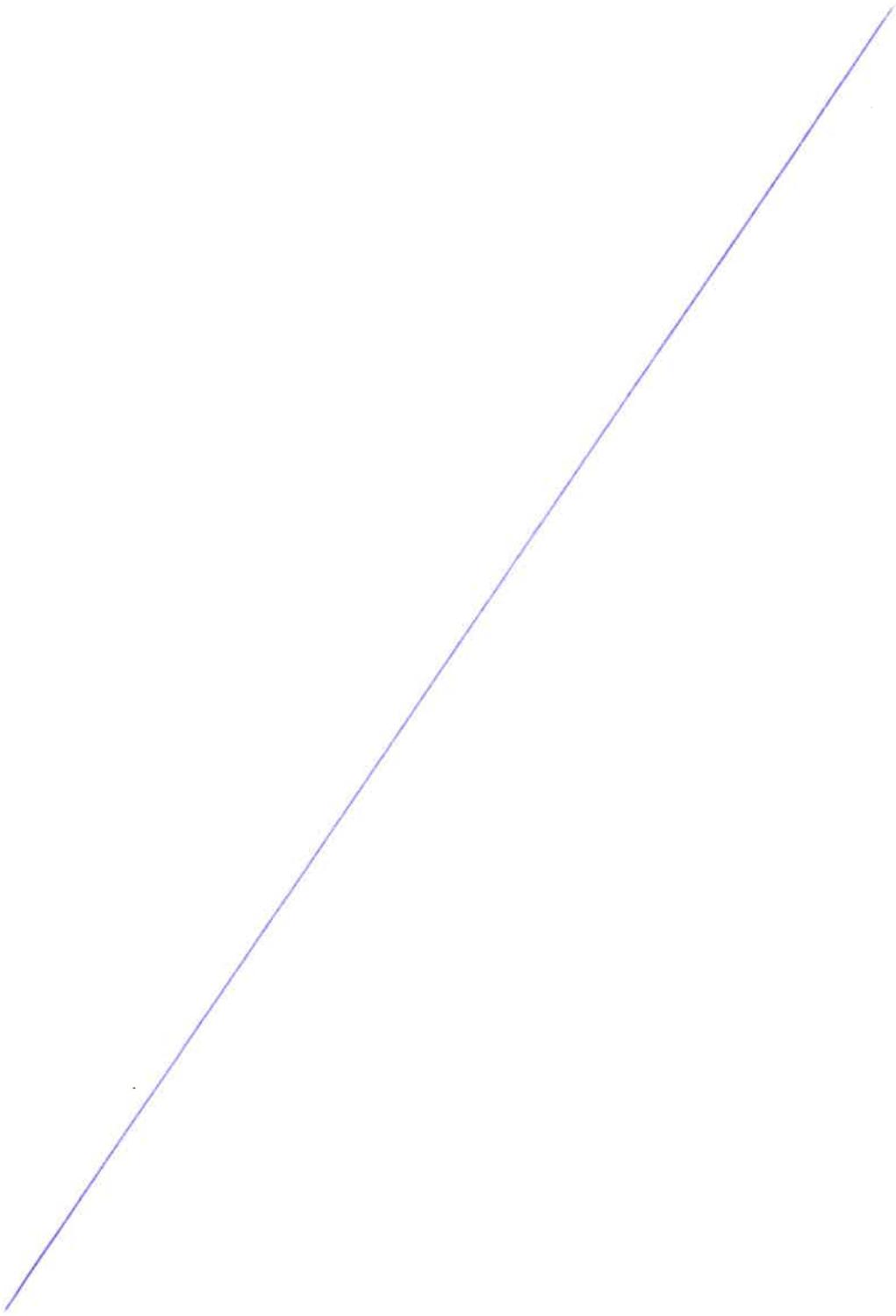


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 24 SEP. 2019
- et transmise en Préfecture de Caen le : 24 SEP. 2019

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



2019-03/CS/DB-05



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019**

DELIBERATION

Objet : BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » 2019 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

L’an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, à 14h, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	X
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOURAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

2019-03/CS/DB-05

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	RENET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

2019-03/CS/DB-05

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAux	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198		Repr�sentants � �lire		
199	CAEN AGGLO			

Pouvoirs :

Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Comp�tence Gaz	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
Guy BIZET	SUISSE- NORMANDE	X	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
Roger HUET	CU Caen la Mer	X	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
Jean LEPAULMIER	BAYEUX	X	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
Marc POTTIER	CU Caen la Mer	X	Jacky ZANOVELLO	CU Caen la Mer
Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY- DOUVRES	X	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
Michel LE MESLE	CAEN EST	X	Bernard LEJEUNE	CAEN EST
Sylvie CARILLET	LISIEUX-MOYAux	X	Tanguy GUILLET DE LA BROSSE	LISIEUX-MOYAux
Alain LE FOLL	CAEN EST	X	Patrice MARTIN	CAEN EST
Pascal SERARD	CAEN AGGLO		Roger JEAN	CU Caen la Mer
Didier LEFORT	CAEN AGGLO		Maurice LETRESOR	CU Caen la Mer
Henri GIRARD	CAEN OUEST	X	Catherine GOURNEY- LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secr taire de s ance : M. C dric POISSON, repr sentant de la commission locale d' nergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a  t  nomm  secr taire de s ance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	114	11	125

* Nomination d'un nouveau délégué en remplacement de M. Jean-Marc PHILIPPE devenu maire de Saint-Contest et décès de M. Jacques LE CARPENTIER.

M. le Vice-Président en charge de l'Administration et des finances expose une proposition de décision modificative du budget primitif annexe « Energies Renouvelables » 2019, pour tenir compte de la réduction du montant des dépenses imprévues afin de respecter le plafond des dépenses imprévues correspondant à 7.5% des dépenses réelles.

Cette décision modificative n° 1 modifie les inscriptions comptables comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Montant des crédits avant la DM	Montant de la DM	Montant des crédits après la DM
020	Dépenses imprévues	70 000€	- 10 000€	60 000€
23	Immobilisations en cours	811 624,86€	+ 10 000€	821 624,86€

Au vu de ces conclusions et vu les avis favorables de la commission « Administration-finances » en date du 27 août 2019 et du Bureau Syndical en date du 13 septembre 2019, le Président propose au Comité Syndical d'accepter la décision modificative n° 1-2019.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°1 du Budget Primitif annexe « Energies Renouvelables » 2019, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



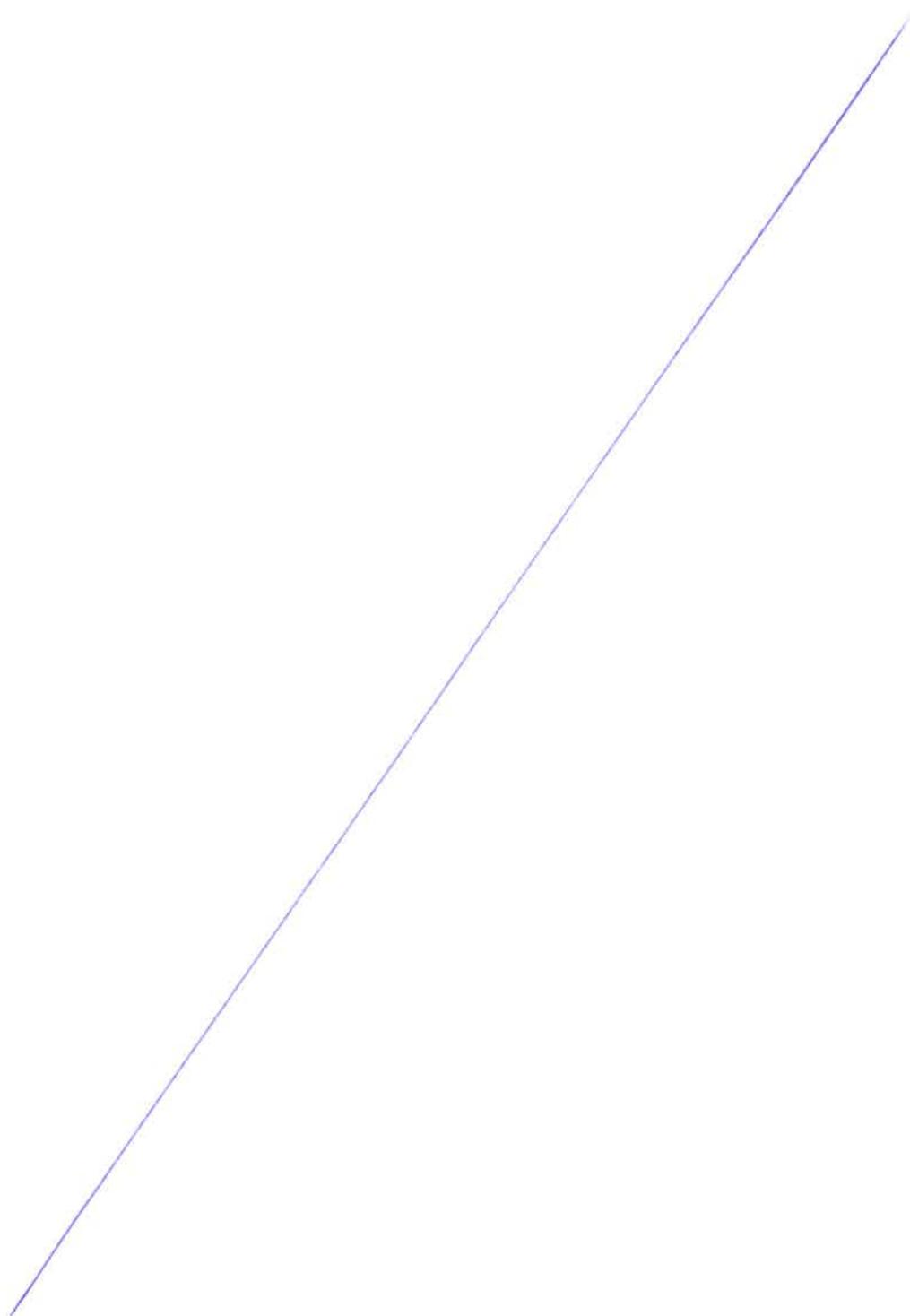
Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **24 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **24 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



2019-03/CS/DB-06



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019**

DELIBERATION

Objet : BUDGET PRIMITIF ANNEXE « MOBILITE DURABLE » 2019 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

L’an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, à 14h, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	X
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOURAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
91	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

Pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Compétence Gaz	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
Guy BIZET	SUISSE- NORMANDE	X	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
Roger HUET	CU Caen la Mer	X	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
Jean LEPAULMIER	BAYEUX	X	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
Marc POTTIER	CU Caen la Mer	X	Jacky ZANOVELLO	CU Caen la Mer
Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY- DOUVRES	X	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
Michel LE MESLE	CAEN EST	X	Bernard LEJEUNE	CAEN EST
Sylvie CARILLET	LISIEUX-MOYAUX	X	Tanguy GUILLET DE LA BROSSE	LISIEUX-MOYAUX
Alain LE FOLL	CAEN EST	x	Patrice MARTIN	CAEN EST
Pascal SERARD	CAEN AGGLO		Roger JEAN	CU Caen la Mer
Didier LEFORT	CAEN AGGLO		Maurice LETRESOR	CU Caen la Mer
Henri GIRARD	CAEN OUEST	x	Catherine GOURNEY- LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	114	11	125

* Nomination d'un nouveau délégué en remplacement de M. Jean-Marc PHILIPPE devenu maire de Saint-Contest et décès de M. Jacques LE CARPENTIER.

M. le Vice-Président en charge de l'Administration et des finances expose une proposition de décision modificative du budget primitif annexe « Energies Renouvelables » 2019, pour tenir compte de l'augmentation des charges à caractère général et de la création d'un chapitre et d'un compte pour la fiscalité du service.

Cette décision modificative n° 1 modifie les inscriptions comptables comme suit :

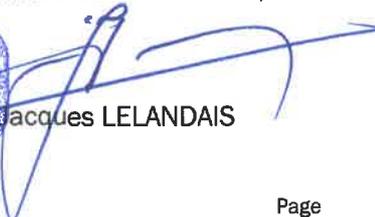
SECTION FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	Montant des crédits avant la DM	Montant de la DM	Montant des crédits après la DM
011	Charges à caractère général	315 500€	+ 10 000€	325 500€
67	Charges exceptionnelles	189 103,76€	- 10 000€	179 103,76€
SECTION INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Montant des crédits avant la DM	Montant de la DM	Montant des crédits après la DM
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0€	+ 130 000€	130 000€
67	Charges exceptionnelles	179 103,76€	- 130 000€	49 103,76€

Au vu de ces conclusions et vu les avis favorables de la commission « Administration-finances » en date du 27 août 2019 et du Bureau Syndical en date du 13 septembre 2019, le Président propose au Comité Syndical d'accepter la décision modificative n° 1-2019.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°1 du Budget Primitif annexe « Mobilité Durable » 2019, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

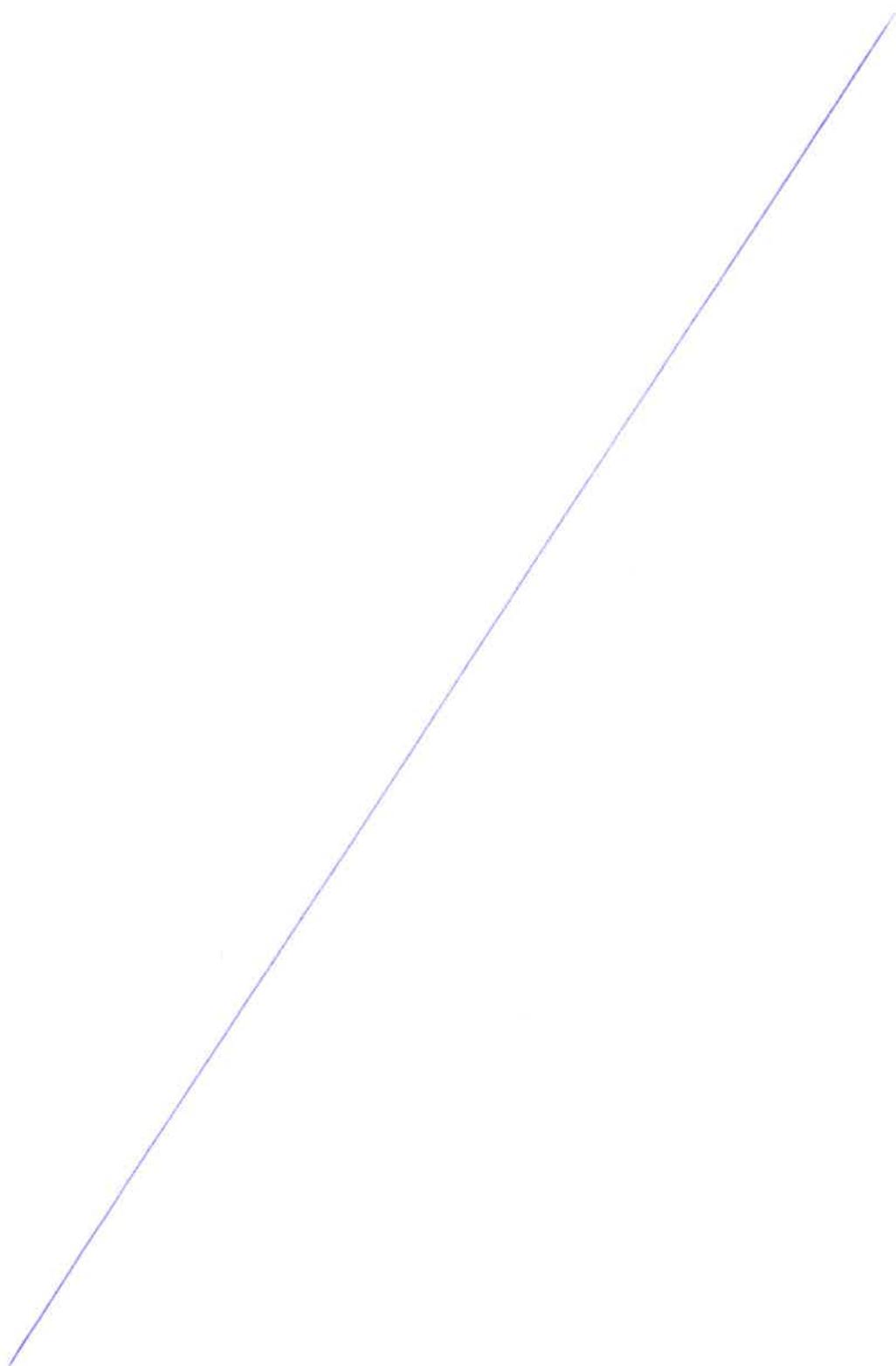
Le Président du SDEC ÉNERGIE,

 Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **24 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **24 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



2019-03/CS/DB-07



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019**

DELIBERATION

Objet : REVERSEMENT DE LA TCCFE – COMMUNES NOUVELLES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS

L’an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, à 14h, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	X
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

2019-03/CS/DB-07

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAux	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198		Repr�sentants � �lire		
199	CAEN AGGLO			

Pouvoirs :

Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Comp�tence Gaz	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
Guy BIZET	SUISSE- NORMANDE	X	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
Roger HUET	CU Caen la Mer	X	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
Jean LEPAULMIER	BAYEUX	X	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
Marc POTTIER	CU Caen la Mer	X	Jacky ZANOVELLO	CU Caen la Mer
Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY- DOUVRES	X	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
Michel LE MESLE	CAEN EST	X	Bernard LEJEUNE	CAEN EST
Sylvie CARILLET	LISIEUX-MOYAux	X	Tanguy GUILLET DE LA BROSSE	LISIEUX-MOYAux
Alain LE FOLL	CAEN EST	X	Patrice MARTIN	CAEN EST
Pascal SERARD	CAEN AGGLO		Roger JEAN	CU Caen la Mer
Didier LEFORT	CAEN AGGLO		Maurice LETRESOR	CU Caen la Mer
Henri GIRARD	CAEN OUEST	X	Catherine GOURNEY- LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secr taire de s ance : M. C dric POISSON, repr sentant de la commission locale d' nergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a  t  nomm  secr taire de s ance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	114	11	125

* Nomination d'un nouveau délégué en remplacement de M. Jean-Marc PHILIPPE devenu maire de Saint-Contest et décès de M. Jacques LE CARPENTIER.

M. le Vice-Président en charge de l'Administration et des finances expose que les communes membres du SDEC ÉNERGIE sont réparties en trois catégories distinctes, selon les règles d'éligibilité aux aides à l'électrification rurale – FACÉ – et le niveau de perception, par le syndicat, de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE.

Les communes éligibles aux aides du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) doivent remplir deux conditions cumulatives : avoir moins de 2 000 habitants et être situées hors du périmètre d'une unité urbaine dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants. Lorsque les communes répondent aux deux conditions, elles sont déclarées en régime rural, les autres communes relevant du régime urbain.

Les trois catégories de communes ainsi définies sont les suivantes :

- Les communes « A » sont les communes urbaines du Calvados qui perçoivent directement la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité ;
- Les communes « B » sont les communes urbaines du Calvados, pour lesquelles, le SDEC ÉNERGIE perçoit la TCCFE ; communes qui se répartissent en deux sous catégories :
 - Les communes B1, bénéficiant d'un reversement de la TCCFE de 50%.
 - Les communes B2, ne bénéficiant d'aucun reversement de la TCCFE par le SDEC ÉNERGIE.
- Les communes « C », dites rurales, pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE perçoit la TCCFE sans reversement à la commune.

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que lorsqu'il existe un syndicat intercommunal, exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est perçue par le syndicat en lieu et place de l'ensemble des communes :

- dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 (*principe de cristallisation*).

Pour les communes nouvelles de moins de 2 000 habitants, créées depuis le 1^{er} janvier 2011, le principe de cristallisation ne peut s'appliquer puisque ces communes nouvelles n'existaient pas au 31 décembre 2010.

C'est donc la règle générale qui prévaut, à savoir la perception par le syndicat de la TCCFE sur le territoire de ces communes nouvelles qui deviennent éligibles au régime d'aides des communes de catégorie C.

Au 1^{er} janvier 2019, 5 communes nouvelles de moins de 2 000 habitants ont été créées et viennent ainsi compléter la précédente liste de 19 communes nouvelles relevant de cette catégorie (*Délibération 2017-03/CS/DB-02 du Comité Syndical du 19 septembre 2017*).

Il s'agit des communes suivantes :

Commune nouvelle	Communes déléguées	Population municipale
Cambremer	Cambremer Saint-Laurent-du-Mont	1 358 habitants
Cesny-les-Sources	Acqueville Angoville Cesny-Bois-Halbout Placy Tournebu	1 328 habitants
Le Castelet	Garcelles-Secqueville Saint-Aignan-de-Cramesnil	1 392 habitants
Montillières-sur-Orne	Trois-Monts Goupillières	596 habitants
Castine-en-Plaine	Hubert-Folie Rocquancourt Tilly-la-Campagne	1 394 habitants

Au vu de ces conclusions et vu les avis favorables de la commission « Administration-finances » en date du 27 août 2019 et du Bureau Syndical en date du 13 septembre 2019, le Président propose au Comité Syndical :

- de percevoir, à compter du 1^{er} janvier 2020, la totalité de la TCCFE pour les nouvelles communes rurales de moins de 2 000 habitants mentionnées dans le tableau ci-dessus ;
- de fixer le coefficient multiplicateur permettant de moduler les tarifs de référence, pour ces communes à 8.5 ;
- d'acter que ces communes bénéficieront des aides financières des communes de catégorie « C ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de percevoir, à compter du 1^{er} janvier 2020, la totalité de la TCCFE pour les cinq nouvelles communes rurales de moins de 2 000 habitants créées au 1^{er} janvier 2019 ;
- **FIXE** le coefficient multiplicateur permettant de moduler les tarifs de référence, pour ces communes à 8.5 ;
- **ACTE** que ces cinq communes bénéficieront des aides financières des communes de catégorie « C » ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **24 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **24 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

2019-03/CS/DB-08



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019**

DELIBERATION

Objet : REVERSEMENT DE LA TCCFE – COMMUNE DE SANNEVILLE

L’an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, à 14h, le Comité du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	X
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

2019-03/CS/DB-08

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
91	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

2019-03/CS/DB-08

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAux	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198		Repr�sentants � �lire		
199	CAEN AGGLO			

Pouvoirs :

Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Comp�tence Gaz	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
Guy BIZET	SUISSE- NORMANDE	X	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
Roger HUET	CU Caen la Mer	X	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
Jean LEPAULMIER	BAYEUX	X	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
Mar� POTTIER	CU Caen la Mer	X	Jacky ZANOVELLO	CU Caen la Mer
Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY- DOUVRES	X	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
Michel LE MESLE	CAEN EST	X	Bernard LEJEUNE	CAEN EST
Sylvie CARILLET	LISIEUX-MOYAux	X	Tanguy GUILLET DE LA BROSSE	LISIEUX-MOYAux
Alain LE FOLL	CAEN EST	X	Patrice MARTIN	CAEN EST
Pascal SERARD	CAEN AGGLO		Roger JEAN	CU Caen la Mer
Didier LEFORT	CAEN AGGLO		Maurice LETRESOR	CU Caen la Mer
Henri GIRARD	CAEN OUEST	x	Catherine GOURNEY- LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secr taire de s ance : M. C dric POISSON, repr sentant de la commission locale d' nergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a  t  nomm  secr taire de s ance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	114	11	125

* Nomination d'un nouveau délégué en remplacement de M. Jean-Marc PHILIPPE devenu maire de Saint-Contest et décès de M. Jacques LE CARPENTIER.

M. le Vice-Président en charge de l'Administration et des finances expose que par jugement du 29 décembre 2018, le Tribunal Administratif de Caen a annulé l'arrêté du Préfet du 29 juillet 2016 portant création de la commune de Saline, composée des communes de Sannerville et de Troarn.

Cette commune nouvelle créée au 1^{er} janvier 2017 est ainsi dissoute au 31 décembre 2019.

Dans ce contexte, la commune de Sannerville, comptant 1 926 habitants, reprendra son statut de commune de catégorie C qu'elle avait avant la création de la commune nouvelle.

La commune de Sannerville relèvera donc au 1^{er} janvier 2020 des communes de catégorie « C », pour lesquelles le syndicat devra se substituer pour ce qui concerne la perception de la TCCFE.

Au vu de ces conclusions et vu les avis favorables de la commission « Administration-finances » en date du 27 août 2019 et du Bureau Syndical en date du 13 septembre 2019, le Président propose au Comité Syndical :

- de percevoir à nouveau, à compter du 1^{er} janvier 2020, la totalité de la TCCFE de la commune de Sannerville ;
- de fixer le coefficient multiplicateur permettant de moduler les tarifs de référence, pour ces communes à 8.5 ;
- d'acter que cette commune bénéficiera des aides financières des communes de catégorie « C » ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de percevoir, à nouveau, à compter du 1^{er} janvier 2020, la totalité de la TCCFE de la commune de Sannerville ;
- **FIXE** le coefficient multiplicateur permettant de moduler les tarifs de référence, pour cette commune à 8.5 ;
- **ACTE** que la commune de Sannerville bénéficiera des aides financières des communes de catégorie « C » ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

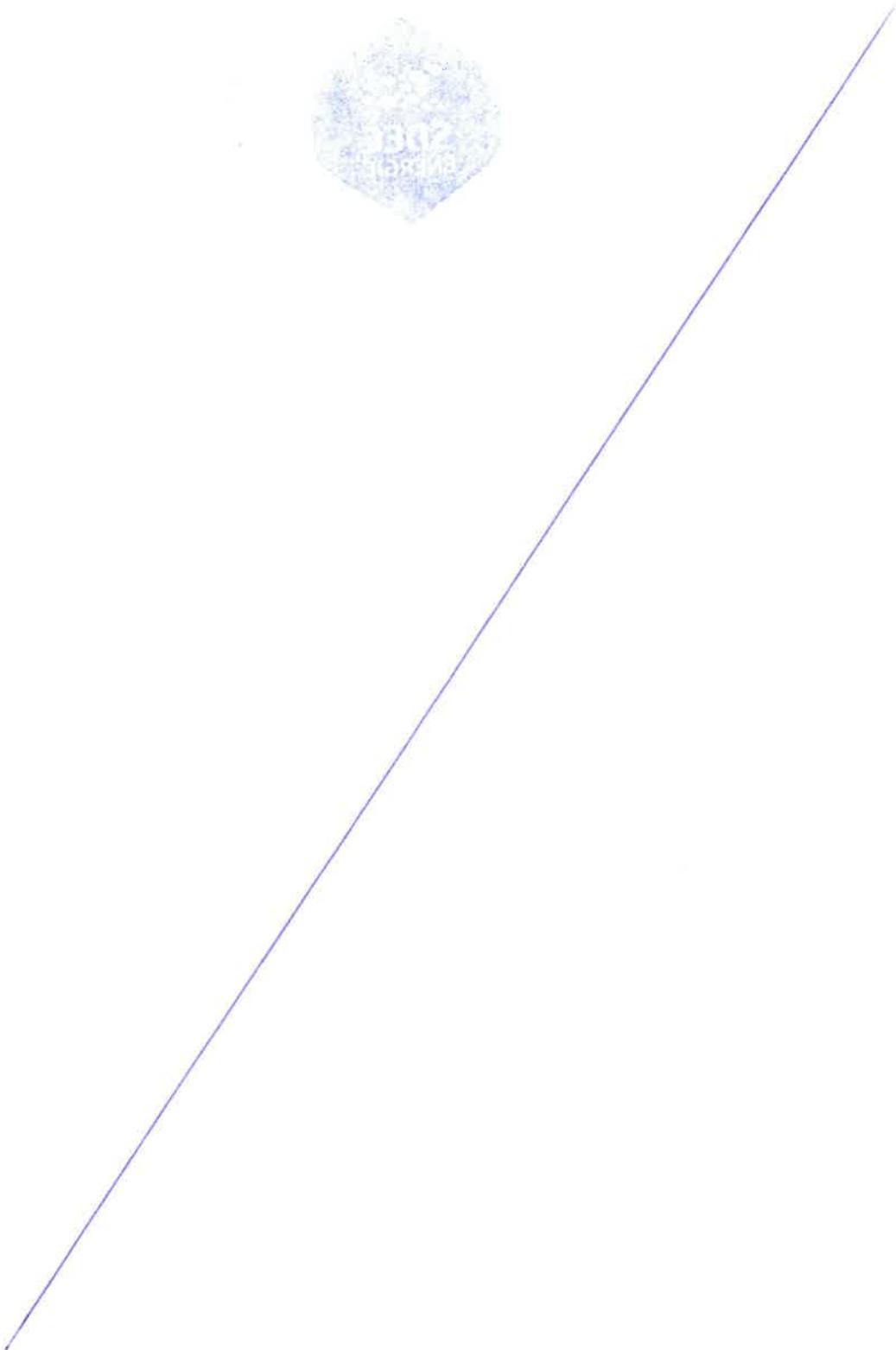


SDEC
ÉNERGIE Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **24 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **24 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



2019-03/CS/DB-09



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019**

DELIBERATION

Objet : FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

L'an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, à 14h, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	X
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	X
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOIT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

2019-03/CS/DB-09

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
91	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAux	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

Pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Compétence Gaz	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
Guy BIZET	SUISSE- NORMANDE	X	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
Roger HUET	CU Caen la Mer	X	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
Jean LEPAULMIER	BAYEUX	X	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
Marc POTTIER	CU Caen la Mer	X	Jacky ZANOVELLO	CU Caen la Mer
Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY- DOUVRES	X	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
Michel LE MESLE	CAEN EST	X	Bernard LEJEUNE	CAEN EST
Sylvie CARILLET	LISIEUX-MOYAux	X	Tanguy GUILLET DE LA BROSSE	LISIEUX-MOYAux
Alain LE FOLL	CAEN EST	X	Patrice MARTIN	CAEN EST
Pascal SERARD	CAEN AGGLO		Roger JEAN	CU Caen la Mer
Didier LEFORT	CAEN AGGLO		Maurice LETRESOR	CU Caen la Mer
Henri GIRARD	CAEN OUEST	X	Catherine GOURNEY- LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	114	11	125

* Nomination d'un nouveau délégué en remplacement de M. Jean-Marc PHILIPPE devenu maire de Saint-Contest et décès de M. Jacques LE CARPENTIER.

M. le Vice-Président en charge de l'Administration et des finances expose que, par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au mécanisme du fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Au vu de ces conclusions et vu les avis favorables de la commission « Administration-finances » en date du 27 août 2019 et du Bureau Syndical du 13 septembre 2019, le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 85 nouveaux projets, présentés depuis le Comité Syndical du 4 février dernier :

- Montant total des travaux HT : 3 650 247,38 €
- Montant global de la participation communale : 2 215 339,99 €
 - Montant des fonds de concours : 2 089 178,94 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 126 161,05 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité syndical, en annexe « E » de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, ci-jointe (85 projets pour un montant total des fonds de concours de 2 089 178,94 €) ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

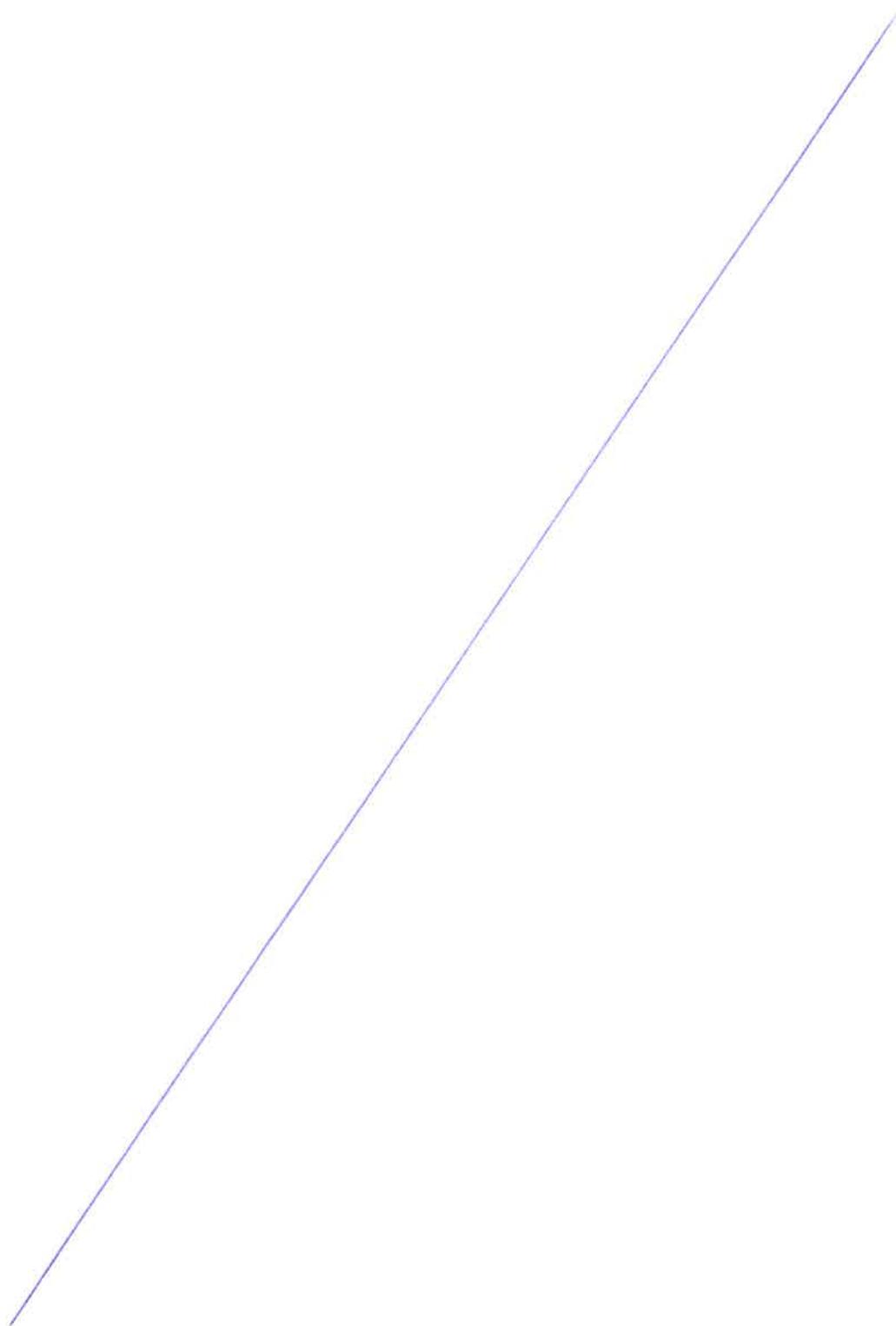


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **24 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **24 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



2019-03/CS/DB-10



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019**

DELIBERATION

Objet : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE CONCESSION AUX TERMES DE LAQUELLE LE SDEC ENERGIE CONCEDE AU CONCESSIONNAIRE, LES MISSIONS DE DEVELOPPEMENT ET D’EXPLOITATION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D’ELECTRICITE ET DE FOURNITURE D’ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE SUR L’ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE

L’an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, à 14h, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	X
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAU	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAU	CARILLET	Sylvie	
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

2019-03/CS/DB-10

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

Pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Compétence Gaz	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
Guy BIZET	SUISSE- NORMANDE	X	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
Roger HUET	CU Caen la Mer	X	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
Jean LEPAULMIER	BAYEUX	X	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
Marc POTTIER	CU Caen la Mer	X	Jacky ZANOVELLO	CU Caen la Mer
Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY- DOUVRES	X	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
Michel LE MESLE	CAEN EST	X	Bernard LEJEUNE	CAEN EST
Sylvie CARILLET	LISIEUX-MOYAUX	X	Tanguy GUILLET DE LA BROSSE	LISIEUX-MOYAUX
Alain LE FOLL	CAEN EST	x	Patrice MARTIN	CAEN EST
Pascal SERARD	CAEN AGGLO		Roger JEAN	CU Caen la Mer
Didier LEFORT	CAEN AGGLO		Maurice LETRESOR	CU Caen la Mer
Henri GIRARD	CAEN OUEST	x	Catherine GOURNEY- LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	114	11	125

* Nomination d'un nouveau délégué en remplacement de M. Jean-Marc PHILIPPE devenu maire de Saint-Contest et décès de M. Jacques LE CARPENTIER.

Vu, les statuts du SDEC ENERGIE approuvés par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016, reconnaissant pleinement le Syndicat en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente,

Vu, les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu, les dispositions des articles L.111-52, L.121-4, L.121-5 du code de l'énergie,

Vu, les dispositions de l'article L.322-1 du code l'énergie qui précisent que la concession de la gestion d'un réseau public de distribution d'électricité est accordée par l'autorité organisatrice,

Vu les dispositions de de l'article L334-3 du code l'énergie qui précisent que lors de la conclusion de nouveaux contrats, les contrats sont signés conjointement par l'autorité organisatrice de la fourniture et de la distribution publique d'électricité et, chacun pour ce qui le concerne, par le gestionnaire du réseau de distribution, en l'espèce Enedis, et le gestionnaire chargé de la fourniture d'électricité aux clients bénéficiant des tarifs réglementés, à savoir EDF,

Vu, la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, signée le 29 juin 2018,

Vu, l'avenant n°1 à ladite convention approuvé par le Comité Syndical du 13 décembre 2018,

Vu, le projet d'avenant n°2 à ladite convention, mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 3 septembre 2019, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT et joint en annexe « F » de la note de présentation jointe à la convocation,

Vu, les avis de la commission « Concession électricité » réunie le 27 août 2019 et du Bureau syndical, réuni le 13 septembre 2019,

Vu, la note explicative transmise aux membres du Comité Syndical, jointe à la convocation à ce Comité, en application des dispositions de l'article L.2121-2 du CGCT,

Monsieur le Vice-Président en charge de la Concession Electricité expose les dispositions principales de cet avenant n°2, permettant de modifier les dispositions suivantes de la convention de concession :

- Article 17 de l'annexe 1 de la Convention de concession : intégration des attributs de la nouvelle convention « Moyenne Echelle » - Cf. délibération 2019-03/CS/DB-11 du Comité Syndical du 19 septembre 2019 ;
- Article 17.2 de l'annexe 2A1 : intégration du pas de temps de suivi du programme annuel ;

- Article 2.2 de l'annexe 2A7 : Suppression de la phrase : « Les parties s'engagent à consolider le tableau ci-dessous au plus tard le 31 décembre 2019 » (concerne l'actualisation du tableau de suivi du programme annuel) ;
- Annexe 9 de la Convention de concession : Intégration de la nouvelle convention « Moyenne Echelle » - Cf. délibération 2019-03/CS/DB-11 du Comité Syndical du 19 septembre 2019.

Au vu de ces conclusions, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'approuver.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n°2 à la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède au concessionnaire, ENEDIS et EDF SA, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} juillet 2018 et, pour une durée de 30 ans (joint en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



SDEC
ÉNERGIE Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **24 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **24 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



2019-03/CS/DB-11



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019**

DELIBERATION

Objet : CONVENTION RELATIVE A LA CARTOGRAPHIE A MOYENNE ECHELLE DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE LA CONCESSION

L’an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, à 14h, le Comité du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	X
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOURRAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

2019-03/CS/DB-11

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

2019-03/CS/DB-11

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

Pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Compétence Gaz	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
Guy BIZET	SUISSE- NORMANDE	X	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
Roger HUET	CU Caen la Mer	X	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
Jean LEPAULMIER	BAYEUX	X	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
Marc POTTIER	CU Caen la Mer	X	Jacky ZANOVELLO	CU Caen la Mer
Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY- DOUVRES	X	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
Michel LE MESLE	CAEN EST	X	Bernard LEJEUNE	CAEN EST
Sylvie CARILLET	LISIEUX-MOYAUX	X	Tanguy GUILLET DE LA BROSSE	LISIEUX-MOYAUX
Alain LE FOLL	CAEN EST	X	Patrice MARTIN	CAEN EST
Pascal SERARD	CAEN AGGLO		Roger JEAN	CU Caen la Mer
Didier LEFORT	CAEN AGGLO		Maurice LETRESOR	CU Caen la Mer
Henri GIRARD	CAEN OUEST	X	Catherine GOURNEY- LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	114	11	125

* *Nomination d'un nouveau délégué en remplacement de M. Jean-Marc PHILIPPE devenu maire de Saint-Contest et décès de M. Jacques LE CARPENTIER.*

Vu, les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu, la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède au concessionnaire, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges signé le 29 juin 2018,

Vu, la convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession signée par Enedis et le SDEC ÉNERGIE le 29 juin 2018 (*échelle 1/2000^{ème}*),

Vu, le nouveau projet de convention, mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 3 septembre 2019, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT et joint en annexe H de la note de présentation jointe à la convocation,

Vu, les avis de la commission « Concession électricité » réunie le 27 août 2019 et du Bureau Syndical, réuni le 13 septembre 2019,

Vu, la note explicative transmise aux membres du Comité Syndical, jointe à la convocation à ce Comité, en application des dispositions de l'article L.2121-2 du CGCT,

Considérant, que le nouveau projet de convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession élargit le nombre de données numérisées communiquées à l'autorité concédante dans des conditions identiques à la convention initiale.

Considérant que les données complémentaires fournies sont importantes en matière de mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage ou de la planification énergétique. Ces données sont notamment :

- pour les postes HTA-BT : le code dipôle GDO, le nombre de producteur Basse Tension, le type de production Basse Tension,
- pour les armoires HTA : le code dipôle GDO,
- pour les appareils de coupure aériens HTA : le code dipôle GDO,
- pour les tronçons aérien HTA : l'identification des tronçons traité PDV,
- et la création de nouvelles tables d'attributs pour, les remontées aérosouterraines HTA, les dipôles source BT, les départs BT, les départs HTA, les jonctions HTA, les connexions HTA.

Considérant que ces données seront être fournies par ENEDIS, gratuitement, deux fois par an.

Considérant que ces données seront réservées à l'usage exclusif du SDEC ÉNERGIE, et à titre dérogatoire aux collectivités publiques du périmètre de la concession qui lui en font la demande dans les conditions prévues à la convention

Monsieur le Vice-Président en charge de la Concession Electricité expose les dispositions principales de cette nouvelle convention, d'une durée de 8 ans.

Au vu de ces conclusions, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'approuver.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

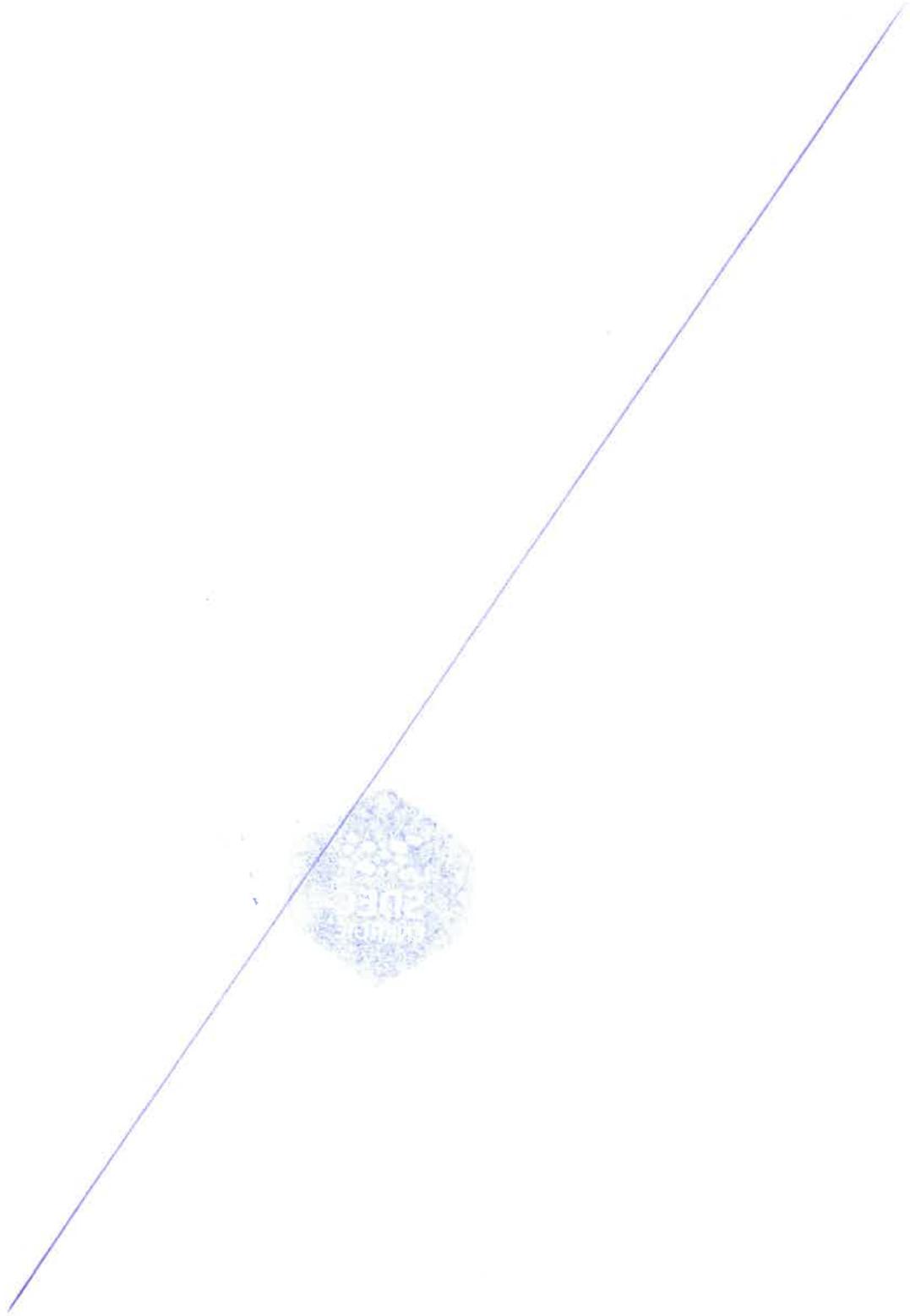


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le **24 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **24 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



2019-03/CS/DB-12



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019**

DELIBERATION

Objet : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D’INTERVENTIONS

L’an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, à 14h, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 septembre 2019, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	X
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
33	CAEN SUD	BOURAD	Aberrahman	
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

2019-03/CS/DB-12

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
83	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
84	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
85	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
90	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
91	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
92	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
93	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
94	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
95	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
96	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
121	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
133	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
134	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
135	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
136	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
137	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
138	BAYEUX	MANACH	Gérard	
139	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X
143	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	
144	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
145	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
146	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
147	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
148	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
149	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
150	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
151	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
152	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
153	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
154	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
155	BAYEUX	PAYSANT	Alain	
156	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X
157	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
158	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
162	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
163	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
164	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
165	FALAISE	POURNY	Pascal	X
166	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
167	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
173	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
174	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
175	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
176	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
177	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X

2019-03/CS/DB-12

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	LISIEUX - MOYAux	RUAUX	Jean-Claude	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	X
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
191	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
192	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
193	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
194	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
195	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
196	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
197	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
198	CAEN AGGLO	Représentants à élire		
199				

Pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Compétence Gaz	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
Guy BIZET	SUISSE- NORMANDE	X	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
Roger HUET	CU Caen la Mer	X	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
Jean LEPAULMIER	BAYEUX	X	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
Marc POTTIER	CU Caen la Mer	X	Jacky ZANOVELLO	CU Caen la Mer
Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY- DOUVRES	X	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
Michel LE MESLE	CAEN EST	X	Bernard LEJEUNE	CAEN EST
Sylvie CARILLET	LISIEUX-MOYAux	X	Tanguy GUILLET DE LA BROSSE	LISIEUX-MOYAux
Alain LE FOLL	CAEN EST	X	Patrice MARTIN	CAEN EST
Pascal SERARD	CAEN AGGLO		Roger JEAN	CU Caen la Mer
Didier LEFORT	CAEN AGGLO		Maurice LETRESOR	CU Caen la Mer
Henri GIRARD	CAEN OUEST	X	Catherine GOURNEY- LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	197	114	11	125

* Nomination d'un nouveau délégué en remplacement de M. Jean-Marc PHILIPPE devenu maire de Saint-Contest et décès de M. Jacques LE CARPENTIER.

Vu, les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu, la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède au concessionnaire, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges signé le 29 juin 2018,

Vu, la convention d'interventions signée par Enedis et le SDEC ÉNERGIE le 29 juin 2018,

Vu, le projet d'avenant n° 1 à ladite convention, mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 3 septembre 2019, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT et joint en annexe G de la note de présentation jointe à la convocation,

Vu, les avis de la commission « Concession électricité » réunie le 27 août 2019 et du Bureau Syndical, réuni le 13 septembre 2019,

Vu, la note explicative transmise aux membres du Comité Syndical, jointe à la convocation à ce Comité, en application des dispositions de l'article L.2121-2 du CGCT,

Considérant le besoin :

- d'intégrer à la convention initiale d'interventions le nouveau tableau de prestations rémunérées (prix actualisé en moyenne de 1,5 %),
- de fixer les périodes de facturation des pénalités (juin et décembre de chaque année).

Monsieur le Vice-Président en charge de la Concession Electricité expose les dispositions principales de cet avenant n° 1.

Au vu de ces conclusions, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'approuver.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n° 1 à la convention d'interventions entre Enedis et le SDEC ÉNERGIE (joint en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



 Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **24 SEP. 2019**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **24 SEP. 2019**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

